



REVISION 1

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL,
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET ETATS FINANCIERS VERIFIES**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE	3
INTRODUCTION	3
POINTS FINANCIERS MARQUANTS.....	3
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	7
DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE INTERNE.....	12
CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS	17
ETATS FINANCIERS.....	18
ETAT I – Etat de la situation financière	18
ETAT II – Etat de la performance financière.....	19
ETAT III – Etat des variations de l’actif net/la situation nette.....	20
ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie.....	21
ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels	22
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS	23
Note 1: Entité présentant les états financiers.....	23
Note 2: Base de préparation et de présentation	23
Note 3: Principales méthodes comptables	25
Note 4: Actifs.....	34
Note 5: Passifs.....	37
Note 6: Actifs nets/situation nette	48
Note 7: Produits	50
Note 8: Charges.....	52
Note 9: Rapprochement des chiffres clefs des Etats I et IV	55
Note 10: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.....	56
Note 11: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants.....	56
Note 12: Montants passés en perte et versements à titre gracieux.....	57
Note 13: Evènements postérieurs à la date d’établissement du rapport.....	57
Note 14: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels	57
TABLEAU 1 – Etat de la performance financière par fonds principaux.....	58
TABLEAU 2 – Etat de la performance financière par autres fonds	59
TABLEAU 3 – Etat du recouvrement des contributions des Etats participants.....	60

RAPPORT FINANCIER DE LA DIRECTRICE

INTRODUCTION

1. Les états financiers annuels du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont présentés conformément aux dispositions du paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC. Les états financiers et les notes afférentes aux états financiers du Centre ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), assurant ainsi une plus grande transparence, une plus grande cohérence, une meilleure comparabilité et une meilleure fiabilité des informations financières, ainsi que des normes plus élevées en matière de communication de l'information financière.
2. Ce rapport financier inclut la Déclaration relative au contrôle interne qui confère une assurance spécifique sur l'efficacité du contrôle interne au CIRC.
3. Bien que les normes IPSAS imposent une présentation annuelle des états financiers, le CIRC continue de présenter son budget biennal approuvé par le Conseil de Direction. Ainsi, outre le résultat annuel, ce rapport présente le résultat biennal pour le budget ordinaire approuvé de 2020–2021.

POINTS FINANCIERS MARQUANTS

4. La principale source de financement du CIRC provient des contributions statutaires de la part des Etats participants, suivie des contributions volontaires (incluant les bourses de recherche). En 2021, 79.18% des activités du CIRC étaient financées par ces deux sources de financement. Le reste a été financé par le Fonds spécial du Conseil de Direction et par le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme.
5. L'actif net/la situation nette du Centre au 31 décembre 2021 présentait un solde négatif de 38,22 millions d'euros, une amélioration de 19,36 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. L'amélioration est due à une baisse du passif non inscrit au budget lié aux avantages du personnel après cessation de service (ASHI).
6. Comme présenté dans l'Etat de la performance financière, le solde total des dépenses excède le solde total des produits comptabilisés en 2021, présentant un déficit de 5,92 millions d'euros. Les dépenses liées aux passifs ASHI non inscrits au budget représentent 10,21 millions d'euros. En excluant ces charges, le Centre aurait présenté un surplus sur l'exercice.
7. Bien que l'Etat de la performance financière du Centre présente un déficit, les flux de trésorerie du Centre ont augmenté de 7,26 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Budget ordinaire et utilisation budgétaire

8. Le budget ordinaire 2020–2021, approuvé par le Conseil de Direction en mai 2019 pour un montant de 44,15 millions d’euros, a été financé en totalité par les contributions statutaires des Etats participants, dont 21,87 millions d’euros ont été alloués pour 2020 et 22,28 millions d’euros ont été alloués pour 2021.
9. Au 31 décembre 2021, le recouvrement des contributions statutaires 2021 est de 85,64%, comme le montre le Tableau 3.
10. Un solde de fonds d’un montant de 3 millions d’euros provenant du budget ordinaire approuvé pour 2020 a été reporté en 2021. Ce solde de fonds inclut des réservations fermes d’un montant de 0,44 million d’euros.
11. Pour l’exercice clos le 31 décembre 2021, le total des charges et dépenses d’investissement imputé au budget ordinaire approuvé pour 2021 s’est élevé à 23,19 millions d’euros. En fin d’exercice, les réservations incluent 2,09 millions d’euros pour une livraison en 2022.
12. Le taux d’utilisation du budget (dépenses et réservations) pour la période biennale 2020–2021 est de 100%. La Figure 1 ci-après montre la ventilation des charges et réservations vis-à-vis des six Objectifs principaux, comparée au budget approuvé, présenté dans l’Etat V.

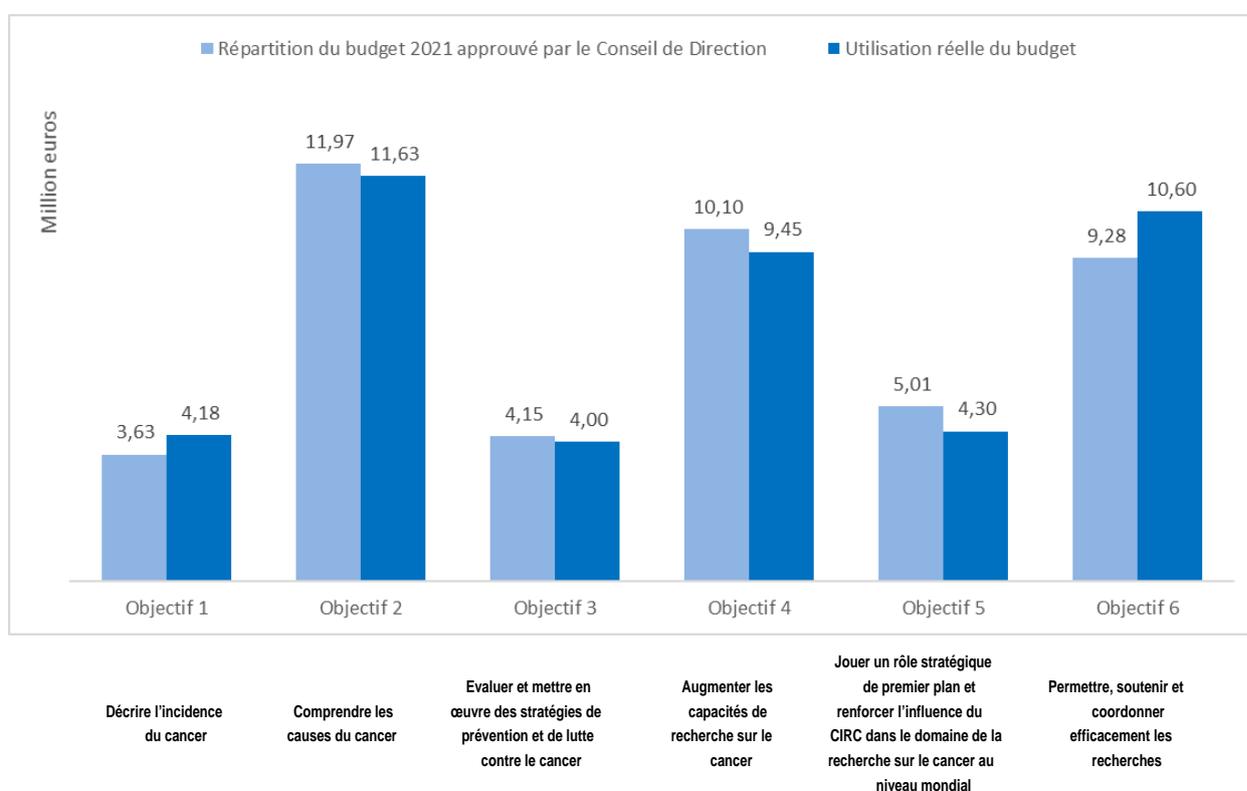


Figure 1 : Budget ordinaire approuvé et utilisation budgétaire réelle en 2021

13. Conformément à l’autorisation du Conseil de Direction accordée *via* la Résolution GC/61/R5, paragraphe 5, la Directrice a approuvé les transferts de budget entre sections, durant l’exercice biennal, n’excédant pas 15% du budget de la section depuis laquelle le crédit a été transféré.

14. Le taux de change appliqué par le Conseil de Direction lorsqu'il a approuvé le budget de 2020–2021 était de 0,819€ pour un dollar US. Le taux de change moyen appliqué par les Nations Unies en 2021 s'est élevé à 0,843€ pour un dollar US. La dépréciation de la valeur de l'euro en 2021 a entraîné des coûts budgétaires d'un montant de 0,014 million d'euros. Le Centre a couvert ces coûts imprévus dus au réajustement monétaire *via* la réserve autorisée par la Résolution GC/61/R5, paragraphe 6, du Conseil de Direction.

Compte des Contributions volontaires

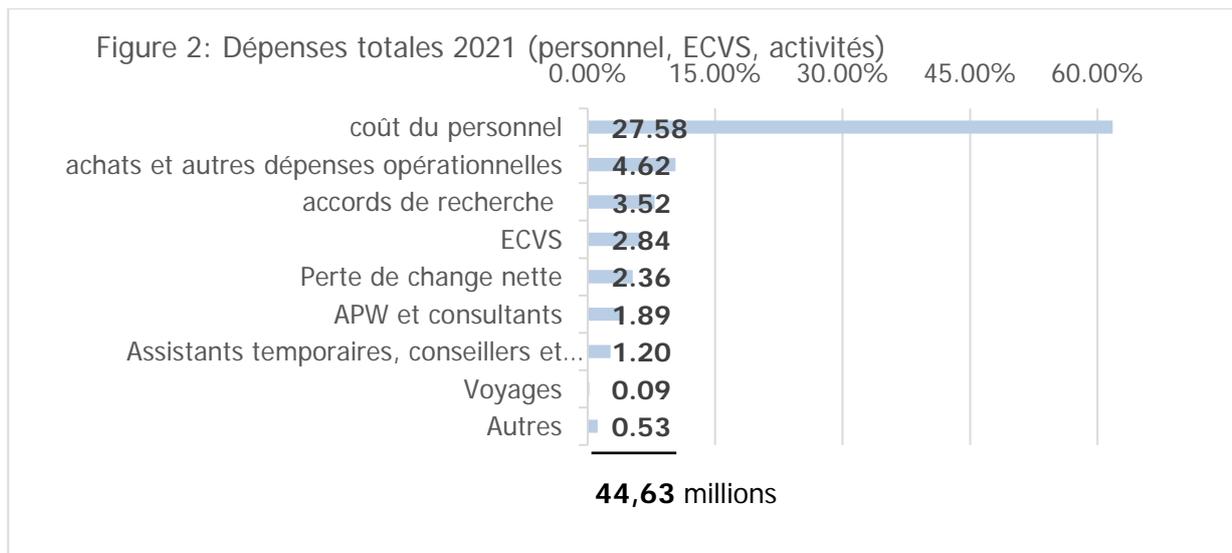
15. Le Compte des Contributions volontaires comprend le Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié et le CVCA ne sont pas assortis de conditions.
16. Le compte CVCA a été créé en 2019 pour recevoir des fonds supplémentaires de la part des Etats participants afin de financer des activités centrales, « cœur de métier », du CIRC (Résolution GC/61/R5, paragraphe 9). En 2021, des contributions supplémentaires d'un montant de 0,058 million d'euros ont été reçues afin de compléter le budget ordinaire de l'exercice biennal 2020–2021 comme suit :

Pays-Bas	24 097
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	33 407
Total	<u>57 504€</u>

17. La comptabilisation des produits de contributions volontaires dépend des conditions fixées dans les contrats. Le total des produits du Compte des Contributions volontaires comptabilisés en 2021 s'élève à 13,90 millions d'euros comme présenté dans l'Etat II, dont 2,12% affectés aux contributions volontaires sans objet spécifié. Le document d'information [GC/64/Inf.Doc 3](#) fournit des détails supplémentaires sur les contributions volontaires.

Dépenses

18. Le total des dépenses 2021 s'élève à 44,63 millions d'euros, dont 51,96% sont imputées sur le budget ordinaire, 27,22% sur les contributions volontaires et les 20,82% restants sur d'autres fonds.
19. Environ 61,80% des dépenses 2021 sont rattachées au coût du personnel, 6,36% sont des coûts liés aux chercheurs en début de carrière et chercheurs extérieurs (ECVS), et la part restante de 31,84% correspond aux coûts d'activités.
20. Les principaux coûts d'activités sont liés aux achats de biens et services et autres dépenses opérationnelles (10,36%), aux accords de recherche en collaboration (7,90%) ainsi qu'aux accords pour l'exécution de travaux et aux consultants (4,23%). Les coûts de voyage représentent 0,19%, ce qui est significativement inférieur aux années précédentes en raison de la politique d'interdiction de voyager imposée depuis mars 2020 suite à la pandémie de COVID 19.



Dette ASHI non inscrite au budget et plan de financement de la dette

21. Comme décrit dans la Note 5.3 des états financiers, le passif au titre des avantages du personnel s'élève, au 31 décembre 2021, à un total de 87,60 millions d'euros dont 78,98 millions d'euros non inscrits au budget.
22. Le ratio de capitalisation de la dette ASHI a augmenté de 26% en 2020 à 32% en 2021. Le déficit net ou la dette ASHI non inscrite au budget a diminué de 99,31 millions d'euros en 2020 à 84,24 millions d'euros en 2021, soit une diminution nette de 15,07 millions d'euros.

L'amélioration du ratio de capitalisation reflète la performance favorable des actifs comme de l'obligation au titre des prestations définies.

La dette a diminué grâce aux gains découlant des changements d'hypothèses actuarielles et d'écarts actuariels d'expérience. Ce gain est essentiellement dû aux écarts actuariels d'expérience sur les demandes de prestations sur l'exercice, une augmentation des taux de retrait à court terme anticipés (découlant d'une étude AON du printemps 2021) et d'une augmentation des taux d'actualisation de 0,2% en 2020 à 0,4% en 2021.

Le fonds ASHI (actifs) est passé de 42,19 millions de dollars US en 2020 à 45,54 millions de dollars US en 2021 (une augmentation nette de 3,35 millions de dollars US) grâce aux contributions et retours sur investissement surpassant les paiements de prestations. Le retour sur investissement de 1,31 million de dollars US, obtenu grâce au rendement favorable des marchés boursiers, a été partiellement effacé par l'impact défavorable de la hausse des taux d'intérêt du marché.

23. Afin de gérer cette dette ASHI non inscrite au budget, le CIRC suit le plan mis en place par l'OMS. Selon le plan actuel, le financement total de la dette sera atteint en 2035 *via* diverses mesures de contrôle des coûts, l'augmentation continue de la cotisation de l'organisation et un meilleur retour sur investissement sur un horizon à long terme.
24. Il est important de noter que la dette ASHI est un passif à long terme qui ne nécessite pas d'être totalement financé aujourd'hui ou dans un futur proche. Cela n'a aucun impact sur la performance opérationnelle saine du CIRC.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Original : anglais

K Subramaniam
Directeur Commissaire aux comptes
Organisation mondiale de la Santé

M 19 Organisation mondiale de la Santé
Avenue Appia, 1211 Genève
Portable : +41 787068832

LETTRE D'ENVOI

28 mars 2022

Cher Dr Robbins,

Au nom du Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde, j'ai l'honneur de présenter au Conseil de Direction le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC).

Veillez agréer, cher Dr Robbins, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature de K Subramaniam

Dr Stephen Robbins
Président du Conseil de Direction
Centre international de Recherche sur le Cancer
150 Cours Albert Thomas
69372 Lyon Cedex
France

Original : anglais

K Subramaniam
Directeur Commissaire aux comptes
Organisation mondiale de la Santé

M 19 Organisation mondiale de la Santé
Avenue Appia, 1211 Genève
Portable : +41 787068832

28 mars 2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL DE DIRECTION
SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER (CIRC)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Chère D^{re} Weiderpass,

Au nom du Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint que vous voudrez bien transmettre au Conseil de Direction du CIRC. Les points abordés dans le rapport ont été communiqués au personnel concerné et à la Direction du CIRC.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour l'aide et l'esprit de coopération dont le Commissaire aux comptes a bénéficié lors de ce mandat.

Veuillez agréer, chère D^{re} Weiderpass, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature de K Subramaniam

D^{re} Elisabete Weiderpass
Directrice
Centre international de Recherche sur le Cancer
150 Cours Albert Thomas
69372 Lyon
France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

A l'attention du Conseil de Direction du CIRC

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), qui comprennent l'Etat de la situation financière (Etat I) au 31 décembre 2021, l'Etat de la performance financière (Etat II), l'Etat des variations de l'actif net/la situation nette (Etat III), le Tableau des flux de trésorerie (Etat IV), l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) ainsi que les notes relatives aux états financiers incluant un résumé des principales normes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de Recherche sur le Cancer au 31 décembre 2021, ainsi que de l'état de sa performance financière et des flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'Opinion

Nous avons mené notre vérification selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du CIRC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre information

La responsabilité des états financiers et des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre alternative réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CIRC.

Responsabilités du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- a) Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- b) Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CIRC.
- c) Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- d) Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CIRC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

- e) Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur les autres obligations juridiques et réglementaires

En outre, les opérations du CIRC qui ont retenu notre attention ou que nous avons testées dans le cadre de notre vérification étaient à notre avis, à tous les égards, conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC.

Conformément à l'Article XIV du Règlement financier de l'OMS, nous avons également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers du CIRC.

Signature de

Girish Chandra Murmu

Bureau du Contrôleur et vérificateur
général des comptes de l'Inde

Le 28 mars 2022

DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE INTERNE

Responsabilités

En tant que Directrice du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), je suis tenue de rendre compte au Conseil de Direction sur la gestion du CIRC et la mise en œuvre des programmes du CIRC. Aux termes de l'Article XII du Règlement financier et conformément à la délégation de pouvoir conférée par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, je suis tenue d'établir un système solide de contrôle interne pour assurer : la réalisation des objectifs et buts opérationnels fixés, l'utilisation rationnelle des ressources, la fiabilité et l'intégrité des informations, le respect des politiques, plans, procédures, règles et règlements, et la préservation des actifs du CIRC. Chaque individu au sein du CIRC a un rôle dans la réalisation du système de contrôle interne qui varie tant au niveau de la responsabilité qu'au niveau de l'implication.

Objet du système de contrôle interne

Le contrôle interne a pour objet de réduire et gérer, et non de supprimer, le risque de ne pas atteindre les buts et objectifs du CIRC. En conséquence, il ne peut constituer qu'une assurance raisonnable, et non absolue, d'efficacité. Il repose sur un processus continu visant à recenser les principaux risques, à évaluer la nature et la portée, et à les gérer de manière efficiente, efficace et économique.

Le contrôle interne est une fonction de direction essentielle qui fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. Il incombe donc à la Direction du CIRC à tous les niveaux :

- de créer un environnement de contrôle et une culture favorables à un contrôle interne efficace ;
- de recenser et d'évaluer les risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs, y compris le risque de fraude ou de corruption ;
- de définir et de proposer des politiques, des plans, des normes de fonctionnement, des procédures, des systèmes et d'autres activités de contrôle pour atténuer et/ou limiter les risques associés à l'exposition identifiée ;
- de garantir une circulation des informations et une communication efficaces afin que l'ensemble des membres du personnel de l'OMS dispose des informations dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités ;
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne.

Environnement opérationnel du CIRC

Le CIRC fonctionne depuis un lieu unique situé à Lyon, en France. L'exposition du CIRC à des environnements opérationnels difficiles est limitée grâce à des niveaux bas de risques inhérents à la sécurité des employés et la possibilité pour l'Organisation d'appliquer des normes de contrôle interne de haut niveau. Les membres du personnel du CIRC visitent occasionnellement les sites de projets dans des pays présentant des risques sur le plan de la sécurité, et dans ce cas, le CIRC surveille la situation sécuritaire de chaque pays afin de limiter le risque d'exposition de son personnel. Les risques significatifs sont consignés dans le registre des principaux risques du CIRC et sont régulièrement examinés par le Comité directeur en sa qualité de Comité du CIRC pour la gestion des risques, présidé par la Directrice.

Le système de contrôle interne du CIRC fonctionne de façon continue afin de garantir les objectifs susmentionnés au moyen de processus de contrôle interne robustes, intégrés autant que faire se peut dans l'outil Progiciel de Gestion Intégré du CIRC et les systèmes associés tels que les eWorkflows.

Cadre de contrôle interne et gestion des risques

Le Cadre de contrôle interne du CIRC (ICF), associé à la politique de gestion des risques institutionnels du CIRC (ERM), et des Tableaux de bord institutionnel et de la Direction du CIRC sont des systèmes et outils essentiels pour garantir la réussite du mandat et des objectifs du CIRC.

L'ICF du CIRC définit les rôles et responsabilités ainsi que les délégations de pouvoir au sein du CIRC. Une claire ségrégation des tâches y est intégrée : celle-ci est conçue pour assurer un niveau approprié de vérification et d'objectivité dans les activités des individus, ce qui minimise le risque d'erreur ou de fraude. L'ICF est revu régulièrement afin d'assurer sa pertinence et son efficacité, spécifiquement lorsqu'une politique, un processus ou un système est actualisé ou mis en place. La dernière mise à jour remonte à septembre 2021. Tout changement de l'ICF est communiqué au personnel du CIRC dans le cadre de notes d'information/formations sur les politiques, processus ou systèmes concernés par l'actualisation ou la mise en place.

La politique ERM du CIRC est entrée en vigueur en octobre 2014. L'approche adoptée par le CIRC à l'égard de la gestion des risques vise un double objectif : appuyer une prise de décisions éclairée et incorporer la gestion des risques dans les processus opérationnels de l'Organisation. L'objectif clef de la gestion des risques institutionnels au CIRC repose sur la compréhension des risques inhérents aux opérations du Centre et sur le choix de la stratégie la plus appropriée pour y répondre.

En 2017, l'outil de gestion des risques du CIRC a été élargi suite aux enseignements tirés des années précédentes, depuis l'introduction en 2014 du registre des risques du CIRC. En 2019, l'outil électronique simplifié de gestion des risques de l'OMS a été adapté au CIRC et mis en œuvre. Les Branches du CIRC utilisent cet outil afin d'identifier les risques liés à leurs objectifs, de classer ces risques en fonction de leur impact et de leur probabilité et de développer des stratégies de réponse aux risques. Chaque membre du personnel du CIRC est chargé d'identifier les risques à son niveau avec remontée d'information aux Chefs de Branche, qui font partie du Comité directeur. Ce processus de notification et gestion des risques de bas en haut est complété par une phase de validation et transmission de haut en bas. Les risques les plus significatifs rencontrés par le CIRC dans l'accomplissement de son mandat sont ensuite consignés dans un registre de risques institutionnels, qui est revu et débattu régulièrement par le Comité directeur qui, par extension, joue le rôle de Comité du CIRC pour la gestion des risques. En 2020, le registre de risques institutionnels du CIRC a été renommé registre des principaux risques du CIRC et a été adopté de façon à refléter les besoins opérationnels spécifiques du CIRC. Les principaux problèmes liés aux contrôles et aux risques identifiés en 2021 sont listés ci-dessous.

Il incombe à la Directrice du CIRC d'évaluer les risques associés à la mise en œuvre des programmes et à l'ensemble des opérations du Centre. La Directrice est secondée dans cette tâche par le Comité directeur (en tant que Comité du CIRC pour la gestion des risques), à l'aide des outils de surveillance stratégique et de notification, tels que le Tableau de bord de la Direction du CIRC.

Bilan de l'efficacité du contrôle interne

L'examen de l'efficacité des contrôles internes du CIRC repose principalement sur les éléments suivants :

- La liste d'auto-évaluation des contrôles internes mise en place en 2019 en tant que pilote et affinée en 2020 et 2021. La liste est complétée et envoyée à la Directrice par les unités responsables. L'exercice d'auto-évaluation accompli en 2021 a permis d'estimer que les contrôles internes au CIRC sont globalement solides. Les personnes interrogées ont identifié des améliorations à apporter dans certains domaines fonctionnels. Les résultats de l'exercice d'auto-évaluation seront examinés de près et des plans d'action seront développés afin de permettre une amélioration.
- La revue régulière du Tableau de bord du CIRC par la Directrice du CIRC, avec la participation du Directeur de l'Administration et des finances (DAF) et de la Responsable de l'Administration et des finances (AFO), permet de surveiller et de vérifier l'application des procédures, d'identifier des tendances et d'aborder les problématiques le plus tôt possible.
- Le rapport annuel du Commissaire aux comptes fournit un contrôle indépendant et un compte rendu sur la conformité du CIRC avec les règles financières. Le Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde est invité à exposer au Conseil de Direction ses observations et recommandations. La conformité du CIRC avec les normes IPSAS a été confirmée par le Commissaire aux comptes, et ce depuis leur adoption en 2012.
- L'audit scientifique annuel réalisé par un comité d'experts indépendants établi par le Conseil scientifique du CIRC fournit un point de vue important à la Directrice du CIRC sur la qualité et l'intérêt des travaux scientifiques du CIRC. Les résultats des travaux du Groupe d'audit sont présentés au Conseil de Direction chaque année, tenant le CIRC responsable sur sa Stratégie à moyen terme 2021–2025, établie par les Etats participants du CIRC. En 2021, les Sections Infections (INF) et Mécanismes de la cancérogenèse (MCA) ont été évaluées en détail et ont obtenu d'excellents résultats.
- Le rapport biennal du Comité d'Éthique du CIRC (IEC) examine la conformité de tous les projets scientifiques du CIRC au Code de conduite scientifique du CIRC. Tous les membres du Comité d'éthique ont obtenu la certification OMS sur l'éthique de la recherche médicale internationale. Le travail du Comité d'éthique du CIRC est soutenu par le Groupe consultatif du CIRC sur l'éthique, un petit groupe d'experts internationaux en bioéthique fournissant une expertise spécialisée pour répondre aux questions d'éthique complexes.
- La Déclaration d'intérêts (DOI) annuelle doit être remplie par la Directrice du CIRC, le personnel à l'échelon P5 ou supérieur, le personnel responsable des achats de biens et services ou exerçant des fonctions liées aux achats, y compris lors de délégations de pouvoir, et le personnel à l'échelon P4 ou inférieur pour lequel la Directrice a identifié, de par sa fonction ou autre motif, qu'il doit soumettre la Déclaration d'intérêts annuelle.

Fait(s) important(s) survenu(s) au cours de l'année

Aucun fait important affectant le contrôle interne n'a été relevé en 2021.

Sur la base des résultats consolidés du registre des principaux risques du CIRC en 2021, les risques les plus importants auxquels le CIRC est exposé sont listés ci-dessous. Suite à la mise en place de mesures répondant aux risques, tous ont été réduits pour être classés comme « significatifs » ou « modérés ».

Description du risque	Mesures répondant au risque
<p>La pandémie de Covid-19 génère un risque de crise économique, de blocage diplomatique, de pénurie de financement, d'augmentation des coûts d'exploitation et de réduction des activités scientifiques pouvant affecter la compétitivité du CIRC ainsi que son existence.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir un contact proche avec les Etats participants. 2. Attirer de manière active de nouveaux Etats participants en expliquant la valeur et les bénéfices d'une adhésion au CIRC. 3. Eviter de politiser le CIRC. 4. Maintenir des discussions focalisées sur les problématiques scientifiques et techniques.
<p>Des forces extérieures provoquant l'interruption des services publics de distribution (eau/gaz/électricité et autres services) aux bâtiments du CIRC pouvant affecter les équipements scientifiques d'histopathologie et autres équipements, ainsi que les résultats scientifiques.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les risques électriques sont réduits par l'utilisation d'un dispositif protecteur de surtension et d'un onduleur. 2. Séparation des échantillons/réactifs entre chambre froide et réfrigérateur.
<p>Non-augmentation des contributions statutaires (politique de croissance zéro des Etats participants, crise économique mondiale) pouvant affecter le financement des activités centrales du CIRC et avoir un impact sur l'efficacité et la perception du Centre par les parties prenantes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une stratégie de mobilisation de ressources a été élaborée. 2. Une mobilisation de ressources ciblée vers les principaux donateurs existants et de nouveaux donateurs potentiels. 3. Argumentaire d'investissement du CIRC. 4. Transformation de la mobilisation de ressources, de la communication et des partenariats en une fonction intégrant les engagements stratégiques et les relations extérieures. 5. Liaison régulière avec les Etats participants, le Président du Conseil de Direction et l'OMS dans le but d'éviter tout blocage diplomatique.
<p>Détérioration du bâtiment entraînant un risque d'interruption opérationnelle pouvant affecter la continuité des activités (y compris le stockage des échantillons de la Biobanque du CIRC).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des travaux de rénovation nécessaires sont réalisés de manière continue en coordination avec les autorités françaises. 2. Des mesures de continuité des activités ont été élaborées et le télétravail est encouragé durant la pandémie de Covid-19. 3. Déménagement au Nouveau Centre.
<p>Evolution de la crise économique mondiale, résultant de la pandémie de Covid-19, affectant particulièrement les potentiels donateurs du secteur privé. Il existe un risque de ne pas pouvoir combler à temps le manque de financement pour le bâtiment du Nouveau Centre, avant le déménagement de 2022.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration et mise en place d'une stratégie de mobilisation de ressources avec sensibilisation active des donateurs potentiels. 2. Demande d'expression d'intérêt lancée sur le marché mondial de l'ONU. 3. Discussions en cours pour l'obtention d'un prêt auprès du LCL. 4. Utilisation du GCSF en cours d'étude en tant que potentielle source partielle de financement.
<p>Systèmes de sécurité des données sous-optimaux entraînant un risque de piratage des ressources numériques menant au vol ou à la perte de données, à l'indisponibilité de services, aux dommages financiers et pouvant affecter la réputation, susceptibles d'affecter la capacité du Centre à mener à</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un programme d'initiatives prioritaires dédiées à la sécurité à l'échelle du Centre – couvrant la gouvernance, la prévention, la détection, la réponse et la récupération. 2. Mise en œuvre d'une campagne de cybersécurité afin de sensibiliser les utilisateurs dans tout le Centre. 3. Actualisation et mise en place de politiques en matière de cybersécurité.

Description du risque	Mesures répondant au risque
bien ses activités scientifiques et à poursuivre sa mission de ressource mondiale.	
Mise en œuvre sous-optimale des recommandations internationales en matière de sécurité et de confidentialité des données (similaire au RGPD) pouvant entraîner un risque de perte d'informations personnelles et sensibles, pouvant affecter le partage d'informations avec les Etats-Unis et l'UE ainsi que la réputation scientifique du Centre.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration d'une politique de protection des données avec l'OMS. 2. Coopération avec les organisations internationales et le CEPD pour trouver des solutions pour le CIRC avant la mise en œuvre d'une solution globale. 3. Poursuite de l'amélioration des mesures de protection des données du CIRC.
Le changement du climat sur le plan de la sécurité risque de compromettre la sécurité physique des membres du personnel du CIRC et des locaux, avec pour conséquences potentielles des décès, de la souffrance, des pertes financières et des dommages pour la réputation du CIRC.	<ol style="list-style-type: none"> 1. La capacité des services de sécurité de l'OMS a été augmentée. 2. Des améliorations significatives ont été apportées à la sécurité physique des locaux afin de répondre aux normes de sécurité minimales (dans la tour et le futur NC). 3. Des formations en matière de sécurité et de sureté sont régulièrement dispensées aux membres du personnel. 4. Les formations UNDSS BSAFE et UN SSAFE sont obligatoires.

Conclusion

Le CIRC est tenu de prendre en compte les risques de contrôle interne identifiés ci-dessus.

Tout système de contrôle souffre de limitations inhérentes – y compris des possibilités de contournement. Il ne peut donc offrir qu'une assurance raisonnable d'efficacité. En outre, la situation pouvant évoluer, l'efficacité du contrôle interne peut varier dans le temps. Le CIRC continuera d'évaluer et d'adapter ses contrôles internes dans le cadre de son attachement à l'amélioration continue dans ces domaines.

En résumé, je conclus que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, le CIRC a piloté des systèmes de contrôle interne satisfaisants pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, en conformité avec son Cadre de contrôle interne.

[Original signé]

Elisabete Weiderpass, MD, MSc, PhD
Directrice, CIRC

Centre international de Recherche sur le Cancer



CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Les Etats en annexe, numérotés de I à V, ainsi que les notes concernant ces Etats financiers et les Tableaux 1 à 3, sont approuvés.

[Original signé]

[Original signé]

Tamas Landes, MBA, MPA, MALD, PhD
Directeur de l'Administration et des finances

Elisabete Weiderpass, MD, MSc, PhD
Directrice, CIRC

ETATS FINANCIERS

ETAT I – Etat de la situation financière

Centre international de Recherche sur le Cancer			
État de la situation financière			
Au 31 décembre 2021			
(en euros)			
	Notes	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
ACTIFS	Note 4		
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	41 940 064	34 677 017
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	17 295 652	17 922 156
Créances relatives au personnel	4.3	98 417	107 561
Charges constatées d'avance	4.4	491 315	308 792
Intérêts à recevoir	4.5		
Stocks	4.6	304 756	288 091
Total actifs courants		60 130 204	53 303 617
Actifs non courants			
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	8 743 978	4 000 515
Immobilisations corporelles	4.7	1 454 876	1 738 617
Total des actifs non courants		10 198 854	5 739 132
TOTAL ACTIFS		70 329 058	59 042 749
PASSIFS	Note 5		
Passifs courants			
Contributions statutaires reçues en avance	5.1	1 129 922	675 486
Fournisseurs et charges à payer	5.2	1 650 997	1 369 196
Avantages du personnel	5.3	1 348 112	1 471 199
Produits différés	5.4	9 633 758	7 961 270
Total passifs courants		13 762 789	11 477 151
Passifs non courants			
Avantages du personnel	5.3	86 256 065	101 087 406
Produits différés	5.4	8 532 922	4 060 842
Total passif non courants		94 788 987	105 148 248
TOTAL PASSIFS		108 551 776	116 625 399
ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	Note 6		
Fond			
Budget ordinaire	6.1	2 090 258	2 997 702
Contributions volontaires	6.2	17 045 937	16 258 430
Fonds de roulement	6.3	1 749 542	2 338 845
Autres fonds du CIRC			
Fonds spécial du Conseil de Direction (FSCD)	6.4	13 335 189	9 290 457
Compte spécial pour les Dépenses d'Appui au programme	6.5	4 727 596	4 382 133
États participants - Autres	6.6	(77 223 569)	(92 900 933)
Fond de Dépôt	6.7	52 329	50 716
SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		(38 222 718)	(57 582 650)
SOLDE TOTAL DES PASSIFS ET SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		70 329 058	59 042 749

ETAT II – Etat de la performance financière

Centre international de Recherche sur le Cancer

Etat de la performance financière

Exercice clos le 31 décembre 2021

(en euros)

	Notes	exercice clos le 31 décembre 2021	exercice clos le 31 décembre 2020
PRODUITS			
	Note 7		
Contributions statutaires	7.1	22 848 571	21 661 671
Contributions volontaires	7.2	13 897 713	15 207 992
Activités génératrices de produit	7.3	1 946 778	1 937 150
Autres produits d'exploitation	7.4	7 002	22 453
Fonds de dépôt	7.5	6 035	9 575
Produits financiers	7.6	2 942	29 657
Total des produits		<u>38 709 041</u>	<u>38 868 498</u>
CHARGES			
	Note 8		
Charges de personnel	8.1	27 580 782	34 474 517
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	1 201 497	664 746
Boursiers	8.3	2 838 072	2 555 175
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	86 880	88 191
Recherche et autres accords	8.5	5 415 758	3 876 245
Gestion des achats et autres charges d'exploitation diverses	8.6	4 623 615	4 180 246
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7	160 450	238 627
Amortissement	8.8	351 157	524 908
Charges financières	8.9	16 102	16 682
Total des charges		<u>42 274 313</u>	<u>46 619 337</u>
Perte (gain) de change net	8.10	<u>2 358 475</u>	<u>(2 694 629)</u>
Surplus (déficit) net pour l'exercice financier		<u>(5 923 747)</u>	<u>(5 056 210)</u>

ETAT III – Etat des variations de l'actif net/la situation nette

Centre international de Recherche sur le Cancer

État des variations de l'actif net/situation nette

Exercice clos le 31 décembre 2021

(en euros)

	Notes	Solde au 31 décembre 2020	Surplus (déficit) en 2021	Réévaluation Gain/perte sur l'obligation et l'actif	Solde au 31 décembre 2021
Fond					
Non soumis à restrictions (Etats participants)					
Budget ordinaire	6.1	2 997 702	(907 444)		2 090 258
Fonds de roulement	6.3	2 338 845	(589 303)		1 749 542
Autres fonds du CIRC	6.4-6.6	<u>(79 228 343)</u>	<u>(5 216 120)</u>	25 283 679	<u>(59 160 784)</u>
Total non soumis à restrictions		<u>(73 891 796)</u>	<u>(6 712 867)</u>	25 283 679	<u>(55 320 984)</u>
Soumis à restrictions					
Contributions volontaires	6.2	16 258 430	787 507		17 045 937
Fonds de dépôt	6.7	<u>50 716</u>	<u>1 613</u>		<u>52 329</u>
Total soumis à restrictions		<u>16 309 146</u>	<u>789 120</u>		<u>17 098 266</u>
Total actif net/situation nette		<u>(57 582 650)</u>	<u>(5 923 747)</u>	25 283 679	<u>(38 222 718)</u>

ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie

Centre international de Recherche sur le Cancer			
Tableau des flux de trésorerie			
Exercice clos le 31 décembre 2021			
(en euros)			
		Au	Au
	Notes	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Surplus (déficit) net pour l'exercice		(5 923 747)	(5 056 210)
Amortissement	8.8	351 157	524 908
(Gains)/pertes de change latents résultant de réévaluation	8.9	3 622 986	(3 881 945)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances courantes	9	1 024 668	(28 461)
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel	9	9 540	24 085
(Augmentation) diminution des charges constatées d'avance		(182 523)	96 821
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir			16 610
(Augmentation) diminution des stocks		(16 665)	(53 006)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances, non courantes	9	(4 483 961)	235 151
Augmentation (diminution) des contributions statutaires reçues en avance		454 436	(299 122)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	9	281 817	141 545
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs courants		(123 087)	454 729
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs courants		1 672 488	(1 807 892)
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs non courants	9	6 171 274	12 012 043
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs non courants		4 472 080	55 215
		7 330 463	2 434 471
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie issus des activités opérationnelles			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles	9	(67 416)	(152 356)
		7 263 047	2 282 115
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
		34 677 017	32 394 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
	4.1	41 940 064	34 677 017

ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Centre international de Recherche sur le Cancer									
Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Crédits ouverts - budget ordinaire 2020-2021)									
Exercice clos le 31 décembre 2021									
(en euros)									
Affectation	Budget-programme 2020-21				Utilisation du Budget				% utilisation
	Approuvé par le Conseil de Direction		Virements (Règlement financier du CIRC, para 3.3)	Crédits définitifs	Charges		Réservations	Total des utilisations	
	2020	2021			2020	2021			
1. Décrire l'incidence du cancer	1 795 693	1 837 530	544 231	4 177 454	1 933 609	2 210 949	32 896	4 177 454	9.46%
2. Comprendre les causes du cancer	5 927 078	6 045 493	(343 627)	11 628 944	4 978 395	6 279 165	371 384	11 628 944	26.34%
3. Evaluer et mettre en oeuvre des stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	2 056 552	2 096 598	(148 695)	4 004 455	1 319 968	2 589 309	95 178	4 004 455	9.07%
4. Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	5 014 406	5 089 389	(657 795)	9 446 000	4 237 668	4 546 749	661 583	9 446 000	21.40%
5. Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	2 488 551	2 518 252	(709 460)	4 297 343	1 932 879	2 256 745	107 719	4 297 343	9.73%
6. Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	4 583 471	4 696 780	1 315 346	10 595 597	4 465 530	5 308 569	821 498	10 595 597	24.00%
TOTAL	21 865 751	22 284 042		44 149 793	18 868 049	23 191 486	2 090 258	44 149 793	100.00%
RAPPROCHEMENT (voir note 10)									
TOTAL DES CHARGES SELON L'ETAT V					23 191 486				
a) Différences temporaires:									
Dépense du budget ordinaire pour d'autres périodes									
b) Différences de bases:									
Activités du fond commun 267 076									
Autre utilisation du budget non régulier 21 174 226									
Sous total <u>21 441 302</u>									
TOTAL DES CHARGES DE L'ETAT II					€ 44 632 788				

NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1: Entité présentant les états financiers

Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) est l'agence de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) spécialisée dans le cancer et établie par l'Assemblée mondiale de la Santé en 1965 par la Résolution WHA18.44. Le CIRC a son siège à Lyon, en France.

L'objectif du CIRC est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer. Le Centre est interdisciplinaire et réunit des compétences dans les disciplines de laboratoire, en épidémiologie et en biostatistique pour identifier les causes du cancer et permettre ainsi d'adopter des mesures préventives afin de réduire le fardeau et les souffrances liés à la maladie. L'une des caractéristiques importantes du CIRC est son expertise dans la coordination de la recherche entre différents pays et différentes organisations ; son rôle indépendant, en tant qu'organisation internationale, favorise cette activité.

Les données financières du CIRC ne sont pas consolidées dans le rapport financier de l'OMS. Selon la norme IPSAS 6 « Etats financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées » qui permet de déterminer quelles entités devraient être consolidées au sein d'une organisation économique, le CIRC ne remplit pas les conditions d'une consolidation au sein de l'OMS car il détient ses propres instances de gouvernance et n'est pas soumis au contrôle de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Les états financiers n'incluent que les opérations du CIRC, qui ne possède ni filiales ni intérêts dans des entités associées ou des entités contrôlées conjointement.

Note 2: Base de préparation et de présentation

2.1 Normes comptables

Les états financiers du CIRC pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été préparés sur la base de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon la convention sur le coût historique et selon le principe de continuité d'activité.

2.2 Règles financières

Ces états financiers ont également été préparés selon le Règlement financier du CIRC et les Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) incluant un exercice annuel du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.3 Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers du CIRC est l'euro. Les transactions effectuées dans une autre monnaie que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs exprimés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis en euros au taux UNORE du jour de clôture de l'exercice. Les gains ou les pertes qui s'ensuivent sont comptabilisés dans l'Etat de la performance financière.

2.4 Etats financiers

a. Conformément à la norme IPSAS 1, un ensemble complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- Etat de la situation financière (Etat I)
- Etat de la performance financière (Etat II)
- Etat des variations de l'actif net/la situation nette (Etat III)
- Tableau des flux de trésorerie (Etat IV)
- Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V)
- Notes, comprenant un résumé des principales normes comptables, une explication des états financiers et d'autres informations importantes.

Le Tableau des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte.

De plus, les tableaux suivants ont été préparés pour fournir des informations supplémentaires concernant les états financiers présentés ci-dessus :

- Etat de la performance financière par fonds principaux (Tableau 1)
- Etat de la performance financière par autres fonds (Tableau 2)
- Etat du recouvrement des contributions des Etats participants (Tableau 3)

2.5 Changement de présentation dans l'Etat II

Auparavant, les pertes/gains de change net(te)s étaient présenté(e)s dans la rubrique « CHARGES ». Du fait de l'augmentation de son importance et de sa fluctuation (gain sur un exercice et perte sur un autre), cette rubrique est maintenant présentée séparément en dessous des « CHARGES ». Ce changement promeut un alignement de présentation des états financiers du CIRC avec ceux de l'OMS.

Note 3: Principales méthodes comptables

3.1 Comptes de créance

Les contributions à recevoir et autres créances courantes sont enregistrées à leur valeur de réalisation estimée. Celles-ci comprennent les contributions à recevoir sous forme de contributions statutaires, contributions volontaires à objet spécifié et autres types de créances. Les contributions à recevoir et autres créances sont classées comme courantes lorsque les créances sont dues dans l'année qui suit la clôture de l'exercice et comme non courantes si les créances sont dues plus d'un an après la date de clôture de l'exercice.

- a) *Contributions statutaires.* Les contributions statutaires des Etats participants sont dues au 1^{er} janvier de chaque année. Les contributions statutaires sont comptabilisées annuellement, en début d'année, conformément aux contributions approuvées par le Conseil de Direction. Une provision est créée pour les contributions statutaires non versées depuis plus de deux ans après l'échéance, pour tout autre montant rééchelonné ou pour les contributions douteuses non versées. La provision pour contribution statutaire est reprise lorsque la source de ce financement intérimaire est remboursée. Conformément au paragraphe 5.3 de l'Article V du Règlement financier du CIRC, dans l'attente des contributions annuelles statutaires au budget, les crédits peuvent être temporairement financés par le Fonds de roulement ou, si le solde du Fonds de roulement ne le permet pas, par un emprunt interne à d'autres sources de trésorerie du Centre, à l'exception du Fonds de dépôt.
- b) *Contributions volontaires à objet spécifié.* Les créances sont comptabilisées sur la base d'un accord contractuel entre le CIRC et les donateurs. Les contributions à recevoir qui restent impayées 365 jours après la date d'échéance sont revues annuellement et une provision pour créances douteuses est établie pour celles jugées douteuses.
- c) *Autres créances.* Concernant les autres types de créances, une provision est créée après mise en évidence du caractère douteux de cette créance et après plus de 365 jours impayés.

3.2 Stocks

Le CIRC comptabilise les publications dans le cadre de ses stocks. Ces publications sont confiées aux Editions de l'OMS et le CIRC en conserve la propriété.

Les stocks de publications du CIRC sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique et ils sont donc évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant (IPSAS 12, paragraphe 17). Les coûts de publication comprennent les coûts d'impression, de rédaction et de traduction, le cas échéant. Le coût des publications parues entre 2010 et 2013 est valorisé sur la base du coût réel d'impression, tandis que le coût des publications parues avant 2010 est valorisé sur la base du coût moyen d'impression par page des publications parues entre 2010 et 2013. Lorsque les informations manquent pour déterminer le coût, comme pour les publications des années 90 pour lesquelles il n'y a plus de stock à la clôture, un coût nominal de 1€ est appliqué.

La valeur comptable des stocks est déterminée à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré. Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est reconnue en charge.

3.3 Immobilisations corporelles

Cette catégorie comprend les bâtiments, équipements et aménagements, le matériel de laboratoire et de bureau ainsi que les véhicules à moteur appartenant au CIRC.

Le CIRC comptabilise les immobilisations corporelles depuis 2010. Lors de la première comptabilisation, les immobilisations, à l'exception des bâtiments, acquises avant le 1^{er} janvier 2010 étaient portés aux dépenses à la date d'achat et n'étaient pas comptabilisées comme des actifs.

Les bâtiments comptabilisés dans le solde d'ouverture du 1^{er} janvier 2010 sont le *Sasakawa Memorial Hall* (mai 1988), le Centre de ressources biologiques (novembre 1995) et le bâtiment Latarjet (novembre 2000). Le bâtiment principal du CIRC, la tour, ainsi que le terrain sont la propriété de la Ville de Lyon et n'apparaissent donc pas dans les immobilisations corporelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les immobilisations corporelles dont la valeur dépasse 3000€ sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'Etat de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient acquises par une opération sans contrepartie, auquel cas elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, duquel sont déduits l'amortissement et les dépréciations. Toutes les immobilisations corporelles du Centre sont des actifs non générateurs de trésorerie.

L'amortissement est appliqué aux immobilisations corporelles afin de diminuer leur valeur ou leur valeur résiduelle tout au long de leur durée de vie utile en appliquant la méthode d'amortissement linéaire, sauf pour le terrain (s'il y a lieu) qui n'est pas soumis aux amortissements.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est présentée ci-dessous :

Type d'immobilisation	Durée de vie utile estimée (années)
Bâtiments	40
Equipements et aménagements	8
Véhicules à moteur	5
Matériel de laboratoire	5
Matériel de bureau	3

3.4 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont les biens immatériels que le CIRC possède. Les actifs incorporels dont la valeur excède le seuil préétabli de 75 000€ sont estimés à leur coût historique moins leur amortissement cumulé et leur perte de valeur. L'amortissement des actifs incorporels est déterminé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des actifs incorporels est présentée ci-dessous :

Classes d'actifs incorporels	Méthode d'amortissement	Duré de vie utile estimée (en années)
Logiciels achetés	Linéaire	3
Logiciels développés en interne	Linéaire	3
Licences et droits	Linéaire	3

Les immobilisations incorporelles du CIRC sont supposées avoir une valeur résiduelle de zéro car les immobilisations incorporelles ne sont pas vendues ou transférées à la fin de la durée de vie utile.

3.5 Baux

Un bail est l'accord par lequel le bailleur donne au preneur (le Centre), contre un paiement ou une série de paiements, le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée. En général, on distingue deux types de bail : les contrats de location-financement et les baux d'exploitation. Les écritures et les informations comptables requises sont saisies en conséquence.

Un contrat de location-financement est une opération qui, en substance, transfère tous les risques et avantages découlant de la propriété d'un bien. Le titre de propriété n'est pas nécessairement transmis. Si le contrat de location est spécifiquement un contrat de location-financement, le CIRC doit reconnaître un actif et un passif :

- L'actif correspond au droit de faire usage du bien pendant la durée du contrat de location. Ce bien sera amorti au cours de sa vie utile.
- Le passif représente le montant minimal des versements locatifs que le CIRC doit payer au propriétaire/bailleur.

Un bail d'exploitation est un bail qui n'est pas un contrat de location-financement. Il n'est pas considéré comme un actif ; les paiements au propriétaire/bailleur sont comptabilisés comme des loyers et sont des charges.

3.6 Dettes et charges à payer

Les dettes et charges à payer se composent des montants payables aux membres du personnel et aux chercheurs en début de carrière et chercheurs extérieurs (ECVS), aux fournisseurs, ainsi que des charges à payer.

- Les montants payables aux personnel et ECVS sont relatifs aux demandes de remboursement de voyages et aux remboursements de dépenses dont le paiement n'a pas encore été effectué.
- Les dettes à payer aux fournisseurs sont des passifs financiers liés aux biens ou aux services qui ont été fournis et facturés mais dont le paiement n'a pas encore été effectué.
- Les charges à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou services dans le cadre de contrats d'achat ou de livrables sous des accords de recherche en collaboration qui ont été délivrés et fournis au Centre au cours de l'exercice, mais qui n'ont pas encore été facturés.

Les dettes et charges à payer sont comptabilisées au coût car l'effet lié à l'actualisation n'est pas considéré comme significatif.

3.7 Produits différés

Les produits différés constituent un engagement juridiquement contraignant entre le CIRC et ses donateurs. Les produits différés sont reconnus lorsque 1) un engagement contractuel écrit est établi par les deux parties, à savoir le Centre et ses donateurs, et 2) lorsque les fonds sont budgétés et dus dans un exercice futur. Les produits différés sont considérés comme non courants s'ils sont dus plus d'un an après la date de clôture.

3.8 Avantages du personnel

Les avantages du personnel du CIRC comprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail.

a) Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont réglés dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils sont calculés à partir de leur valeur nominale sur la base de droits acquis au taux de rémunération du moment. Ils comprennent les avantages pour un premier emploi dans le Centre (prime d'affectation), les avantages ordinaires mensuels (salaires, primes), les absences et congés rémunérés (congés annuels, congés maladie, congés maternité/paternité/adoption) et d'autres avantages à court terme (allocation pour frais d'études des enfants, remboursement d'impôts). Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. Ces avantages sont considérés comme des passifs courants.

b) Les avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent la caisse de retraite et l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI), à verser après l'achèvement du contrat. Les régimes sont définis soit comme des régimes à cotisations déterminées, soit comme des régimes à prestations déterminées. En ce qui concerne les régimes à cotisations déterminées, les obligations pour chaque exercice sont déterminées par les montants des contributions pour cette période. Aucune hypothèse actuarielle n'est requise pour mesurer les obligations ou les charges. Les avantages sociaux du personnel postérieurs à l'emploi sous la forme de régimes à prestations déterminées sont mesurés à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées ajustées des pertes et gains actuariels non comptabilisés et des coûts de service passés non comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) : le CIRC est une organisation membre de la CCPPNU. Cette Caisse a été instaurée par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de fournir au personnel des avantages sociaux notamment en matière de retraite, en cas de décès, de handicap et autres avantages. La Caisse commune est un régime de pension à prestations déterminées inter-entreprises. Comme spécifié dans l'Article 3(b) du règlement de la Caisse, la participation à la Caisse est ouverte à toute institution spécialisée et autre organisation internationale intergouvernementale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Le régime expose les organisations participantes à des risques actuariels associés à la participation des employés actuels et anciens des autres organisations participantes à la Caisse des pensions, il n’y a ainsi pas de base cohérente et fiable pour allouer l’obligation, les actifs du régime et les coûts aux organisations individuelles participant au régime. Le CIRC et la CCPPNU, tout comme les autres organisations membres de cette caisse, ne sont pas en mesure d’établir la part du CIRC dans la situation financière et les performances du régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. De ce fait, le CIRC comptabilise ce régime de pension comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). La contribution du CIRC à la Caisse sur l’exercice est comptabilisée en tant que dépense dans l’Etat de la performance financière (Etat II).

Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) - Le Fonds d’assurance-maladie du personnel couvre les membres du personnel de l’OMS, les membres à la retraite et leurs ayants-droit. Le Fonds est administré par le Siège de l’OMS et financé par les contributions versées par les participants (1/3) et par l’Organisation (2/3). La valeur du passif du Centre envers les employés concernant l’ASHI est donnée par l’OMS en fin d’année sur la base d’une évaluation menée par des actuaires indépendants.

c) Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont à verser après la cessation de contrat et leur règlement est prévu plus de douze mois après la date de clôture : il s’agit des allocations de voyage et de rapatriement et des indemnités de départ pour raisons de santé. Ils sont considérés comme des passifs non courants. La valeur des avantages du personnel du CIRC est estimée par des actuaires indépendants.

d) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat comprennent en général les indemnités de départ volontaire (suppression de poste, allocation de fin de service et séparation d’un commun accord) et leur règlement est prévu dans les douze mois qui suivent la fin de l’exercice. Elles sont comptabilisées lorsqu’elles sont engagées.

3.9 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont constituées en vue de passifs et de charges futurs lorsque le CIRC a une obligation légale ou constructive actuelle résultant d’événements passés et pour lesquels il est probable qu’une sortie de ressources représentatives d’avantages économiques sera nécessaire pour régler l’obligation.

Les autres engagements ne remplissant pas les critères d’un passif sont communiqués dans les notes afférentes aux états financiers sous la forme de passifs éventuels, dont l’existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d’un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du CIRC.

3.10 Produits

Le Centre perçoit des produits de différentes sources qui peuvent être classées selon les huit catégories suivantes.

- a. *Contributions statutaires des Etats participants.* Les produits issus des contributions des Etats participants pour le budget-programme sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice en accord avec les contributions approuvées par le Conseil de Direction.
- b. *Contributions statutaires des nouveaux Etats participants.* Produits découlant des contributions statutaires non inscrites au budget des nouveaux Etats participants, basés sur l'augmentation progressive des contributions, conformément à l'Article IV.4.3 du Règlement financier du CIRC et aux Résolutions GC/37/R9 et GC/54/R18 ainsi qu'au mode de calcul des contributions décrit dans la Résolution GC/15/R9.

En application de l'Article V.5.5 du Règlement financier du CIRC, les contributions non inscrites au budget des nouveaux Etats participants sont créditées au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Un montant de 34 650 euros (ou 50 000 dollars US au taux de 0,693), prélevé de la première contribution versée par chaque nouvel Etat participant, est transféré au Fonds de roulement, conformément à la Résolution GC/5/R14.

- c. *Contributions volontaires.* Les produits des contributions volontaires comprennent les contributions liées au Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), les contributions à objet spécifié ou les contributions sans objet spécifié.
 - Le compte CVCA a été créé en 2019 afin de recevoir des fonds supplémentaires de la part des Etats participants pour financer les activités centrales du CIRC (Résolution GC/61/R5, paragraphe 9).
 - Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers.
 - Les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions et sont soumises aux résolutions du Conseil de Direction.

Le CIRC considère que bien qu'il existe des restrictions à l'usage du CVCA et des contributions volontaires à objet spécifié, ces restrictions ne correspondent pas à la définition d'une condition, telle qu'elle est décrite par la norme IPSAS 23.

Les produits faisant partie des contributions volontaires à objet spécifié sont comptabilisés lorsqu'un contrat est signé par le CIRC et les donateurs. Les produits des contributions volontaires sans objet spécifié et du CVCA sont comptabilisés à la réception des dons.

- d. *Activités génératrices de produits.* Les produits proviennent de la vente des publications du CIRC et sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue. Ces produits sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Ces publications sont destinées à une diffusion à but non lucratif, et la vente de ces publications ne fait pas partie des activités ordinaires du CIRC. Elles sont mises en vente par l'OMS, selon l'accord en vigueur entre le CIRC et l'OMS.

- e. *Autres produits opérationnels.* Les autres produits opérationnels sont comptabilisés lorsque les biens ou services sont reçus. Ils comprennent la vente d'équipement et de matériel ainsi que les économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs.
- f. *Fonds de dépôt.* Les frais versés par les membres du personnel suivant un cours de langue sont comptabilisés en tant que fonds de dépôt. Ils sont utilisés pour financer en partie les honoraires des professeurs. Les produits sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue.
- g. *Produits correspondant à la prestation de services.* Ces produits correspondent au coût des dépenses d'appui au programme collecté au taux normal de 13% des contributions volontaires à objet spécifié, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC/OMS (Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA34.17). Ils sont enregistrés mensuellement sur la base des dépenses engagées réelles. Afin d'éviter une double comptabilisation, les produits et l'équivalent des dépenses sont éliminés, comme le montre le Tableau 1.
- h. *Contributions en nature.* Les contributions en nature adressées au CIRC, le cas échéant, sont enregistrées en tant que biens reçus. Elles sont comptabilisées à la fois comme produit et comme charge au sein des contributions volontaires. Une évaluation est pratiquée sur chaque don pour garantir que l'enregistrement correspond à une juste valeur marchande. Les dons d'immobilisations corporelles sont valorisés à leur juste valeur marchande et comptabilisés en immobilisations et produits.

3.11 Charges

Les charges sont comptabilisées sur la base d'une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire à la livraison des biens ou à la prestation des services impliquant que le CIRC devienne propriétaire desdits biens ou services ou que ces derniers aient été délivrés de manière satisfaisante. Elles incluent également les équipements amortis dès acquisition, c'est-à-dire les immobilisations corporelles d'une valeur inférieure à 3000€, qui ne sont pas capitalisées en tant qu'immobilisations corporelles (voir Note 3.3) et comptabilisées en tant que dépenses dès réception.

Une réservation de fonds représente un engagement ferme ou une obligation liée à des biens ou des services qui n'ont pas été reçus. Ces réservations n'apparaissent pas dans l'Etat de la performance financière mais sont présentées dans l'Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice financier faisant partie de l'Etat V.

3.12 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode qui sépare les ressources en catégories (les fonds), ce qui permet l'identification à la fois de leur source et de leur utilisation. Les fonds permettent une meilleure présentation des produits et des charges. Le Centre dispose de six fonds : le budget ordinaire, le Fonds de roulement, le Fonds spécial du Conseil de Direction, le Compte des Contributions volontaires (donations à objet spécifié ou à objet non spécifié) et le Fonds de dépôt.

Tout virement entre fonds qui résulterait en une duplication de produits et/ou de charges est éliminé lors de la consolidation de tous les fonds. Les transferts intra fonds, tels que ceux réalisés pour les dépenses d'appui au programme au sein des Contributions volontaires sont eux aussi éliminés.

Les types de fonds sont détaillés ci-dessous.

- a. *Budget ordinaire (RB)*. Ce terme désigne le fonds général destiné aux dépenses relatives aux services administratifs et aux activités permanentes du Centre, tel que défini à l'Article 5.1 du Règlement financier du CIRC. Le fonds est financé par les contributions annuelles des Etats participants et par d'autres sources éventuelles approuvées par le Conseil de Direction. En attente des contributions statutaires annuelles au budget ordinaire, des crédits budgétaires peuvent être temporairement financés par le Fonds de roulement.
- b. *Fonds de roulement (WCF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.2 du Règlement financier du CIRC. Les produits du Fonds de roulement proviennent des contributions statutaires des nouveaux Etats participants, tel que décrit au paragraphe 3.10b, ou de virements du Fonds spécial du Conseil de Direction.
- c. *Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.5 du Règlement financier du CIRC. Ce fonds doit être utilisé sur décision du Conseil de Direction, approuvée aux deux tiers de ses membres, à savoir les représentants de chaque Etat participant.
- d. *Contributions volontaires (VC)*. Ce fonds comprend le Compte principal des Contributions volontaires (CVCA), les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié, tel que décrit au paragraphe 3.10c.
- e. *Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (PSC)*. Ce compte comprend les produits correspondant à la prestation de services, tel que décrit au paragraphe 3.10g, ainsi que les charges de financement de ce fonds.
- f. *Fonds de dépôt (TF)*. Les fonds de dépôt ont été maintenus par le Centre pour financer les cours de langues au profit du personnel, comme décrit au paragraphe 3.10f.
- g. *Etats participants – Autre*. Les comptes suivants sont groupés et présentés dans les états financiers sous *Etats participants – Autre*.
 - *Fonds commun*. Ce fonds reflète le mouvement des comptes d'actif et de passif du CIRC résultant de changements sur les stocks et amortissements.
 - *Fonds à caractère spécial*. Sont inclus les fonds TQ et TP, les charges d'occupation de poste (POC) et les fonds pour l'assurance-maladie.

3.13 Comparaison au budget

Le budget et les états financiers au sein du Centre sont préparés sur des bases différentes.

Les budgets du Centre sont établis selon une comptabilité de caisse modifiée au lieu d'une comptabilité d'exercice (normes IPSAS). Ils sont aussi biennaux au lieu d'être annuels. Bien que les chiffres annuels soient disponibles, le solde de fonds lors de la première année de l'exercice biennal peut être reporté et utilisé lors de la seconde année.

Le budget du Centre est un budget intégré, ratifié par le Conseil de Direction lors de l'approbation des différents éléments du budget ordinaire. Les autres fonds n'ont pas de budgets approuvés.

Conformément aux exigences de la norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget devront, lorsque les états financiers et le budget sont préparés sur deux bases non comparables, être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toute différence de base, temporaire, de présentation ou relative aux entités. Il se peut que les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget diffèrent.

Les différences temporaires correspondent aux charges du budget ordinaire engagées dans l'exercice financier en cours, qui ne font pas partie du budget biennal approuvé.

Les différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé selon une autre base que la comptabilité d'exercice. Ces différences portent sur les activités du Fonds commun (nouvelles acquisitions d'immobilisations, amortissement des actifs, et coût de distribution et de destruction des stocks) et toute autre utilisation non inscrite au programme.

L'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé et les montants réels, calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Puisque les bases utilisées dans la préparation du budget et des états financiers diffèrent, la Note 9 établit le rapprochement des montants réels présentés dans l'Etat V et des montants réels présentés dans l'Etat de la performance financière (Etat II).

Note 4: Actifs

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités, de la trésorerie en dépôt au PNUD et des dépôts bancaires (liquidités, disponibles à tout moment) que le CIRC détient pour tous ses fonds. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de remplir des engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins d'investissement ou autres.

Les dépôts bancaires incluent des dépôts tenus en dollars US et livres sterling (GBP). Les soldes au 31 décembre 2021 ont été convertis en euros au taux de change UNORE (6 665 121 dollars US à 0,881€/dollar US et 3 545 969 GBP à 1,187€/GBP).

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Disponibilités	18 348	6 592
Dépôt au PNUD	122 210	279 269
Dépôts bancaires	41 799 506	34 391 156
Total	41 940 064€	34 677 017€

4.2 Contributions à recevoir et autres créances, nettes

Le total des créances, nettes de provisions, s'élève à 26 039 630€ en fin d'exercice. Il comprend les montants à recouvrer des contributions statutaires, des contributions volontaires à objet spécifié et d'autres créances. Fin 2021, il y avait des provisions cumulées pour contributions à recevoir et autres créances d'un montant de 1 680 808€. Le détail des contributions à recevoir et autres créances courantes et non courantes est présenté ci-dessous.

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total 31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Contributions statutaires non versées	4 256 515		4 256 515	4 774 830
Contributions volontaires à objet spécifié	13 014 539	8 743 978	21 758 517	16 336 392
Autres créances *	1 705 406		1 705 406	1 868 304
Total des créances	18 976 460	8 743 978	27 720 438	22 979 526
Moins : Total des provisions	(1 680 808)		(1 680 808)	(1 056 855)
Total des créances nettes	17 295 652€	8 743 978€	26 039 630€	21 922 671€

* Les autres créances comprennent les créances liées aux redevances et publications (1 539 166€), le remboursement de TVA (164 466€) et les dépôts de fournisseurs (1774€).

Total des provisions pour contributions à recevoir et autres créances :

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total 31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Solde d'ouverture provisions contribution statutaire	1 056 855	0	1 056 855	444 614
Solde d'ouverture provisions pour CV à objet spécifié	0	0	0	0
Solde d'ouverture provisions pour autres créances	0	0	0	0
Total du solde d'ouverture – début d'exercice	1 056 855	0	1 056 855	444 614
<u>Plus</u> : Provisions pour contribution statutaire	623 953	0	623 953	612 241
Provision pour CV à objet spécifié	0	0	0	0
Provision pour autres créances	0	0	0	0
Total des provisions	1 680 808	0	1 680 808	1 056 855
<u>Moins</u> : Reprise provisions contribution statutaire	0	0	0	0
Reprise provisions pour CV à objet spécifié	0	0	0	0
Reprise provisions pour autres créances	0	0	0	0
Total des provisions - fin d'exercice	1 680 808€	0€	1 680 808€	1 056 855€

4.3 Créances relatives au personnel

Le solde total des créances relatives au personnel s'élève à 98 417€, en diminution nette de 9144€ par rapport à l'exercice précédent. La ventilation par type de créance est la suivante.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	66 436	82 404
Avances concernant les voyages en mission	26 454	21 088
Avances sur salaire	5527	934
Avances concernant les congés dans les foyers		3042
Avances diverses		93
Total	98 417€	107 561€

4.4 Charges constatées d'avance

La valeur totale des charges constatées d'avance est 491 315€. Ces charges font référence aux avances de paiement versées aux fournisseurs avant la réception des biens ou des services. Par ailleurs, les boursiers du CIRC sont payés un mois à l'avance et le paiement de l'allocation de janvier 2022 est inclus dans ce compte.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Charges constatées d'avance – fournisseurs	257 524	121 324
Avances sur allocations de recherche	233 791	185 488
Charges d'assurance constatées d'avance		1980
Total	491 315€	308 792€

4.5 Intérêts à recevoir

Les intérêts à recevoir représentent le montant des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour l'exercice et qui n'ont pas été reçus. Il n'y avait pas d'intérêts à recevoir au 31 décembre 2021.

4.6 Stocks

La somme de 304 756€ représente la valeur des stocks de publications desquels 69 463€ sont des encours et 235 293€ des produits finis mis à disposition pour la vente par les Editions de l'OMS en fin d'exercice.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-dec-20</u>
Solde en début d'exercice	288 091	235 085
Additions	177 115	291 633
Distributions	(159 177)	(236 413)
Destructions/ajustements	(1273)	(2214)
Solde en fin d'exercice	<u>304 756€</u>	<u>288 091€</u>

4.7 Immobilisations corporelles, nettes

La valeur des immobilisations corporelles, nettes d'amortissements cumulés en fin d'exercice, est de 1 454 876€. Sont compris les bâtiments propriété du CIRC, les matériels de laboratoire et de bureau, les équipements et aménagements, et les véhicules à moteur.

	Bâtiments	Equipements de laboratoire	Matériels de bureau et autres	Equipements et aménagements	Véhicules à moteur	Total 31-déc-21	Total 31-déc-20
<i><u>Coût ou valeur :</u></i>							
Solde – début d'exercice	2 906 098	4 939 803	976 833	14 441	113 689	8 950 864	8 798 509
Acquisitions		67 416				67 416	152 356
Diminutions		(62 132)	(117 092)		(68 089)	(241 313)	
Solde - fin d'exercice	<u>2 906 098</u>	<u>4 945 087</u>	<u>859 741</u>	<u>14 441</u>	<u>51 600</u>	<u>8 776 967</u>	<u>8 950 865</u>
<i><u>Amortissements cumulés :</u></i>							
Solde – début d'exercice	1 796 795	4 361 373	925 950	14 441	113 689	7 212 248	6 687 340
Dotations pour l'exercice	72 654	67 415	50 094			351 157	524 908
Reprises		(62 132)	(117 092)		(62 089)	(241 313)	
Solde – fin d'exercice	<u>1 869 449</u>	<u>4 527 649</u>	<u>858 952</u>	<u>14 441</u>	<u>51 600</u>	<u>7 322 091</u>	<u>7 212 248</u>
<i><u>Valeur nette comptable :</u></i>							
Début d'exercice	1 109 303	578 431	50 883	0	0	1 738 617	2 111 169
Fin d'exercice	<u>1 036 649</u>	<u>417 438</u>	<u>789</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1 454 876</u>	<u>1 738 617</u>

De plus, le CIRC détient 157 articles (immobilisations corporelles) d'une valeur d'acquisition de 4 816 890€ qui sont entièrement amortis et toujours en service en fin d'exercice.

Note 5: Passifs

5.1 Contributions reçues en avance

Le montant total de 1 129 922€ représente les contributions anticipées de 2022 reçues par avance de la part des Etats participants, les contributions volontaires reçues d'avance et les produits provenant des publications reçus d'avance. Le détail des contributions anticipées de 2022 reçues d'avance sont disponibles dans le Tableau 3.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Contribution statutaire reçue d'avance	1 113 522	669 401
Contribution volontaire reçue d'avance	14 315	4 000
Autre revenu reçu d'avance	2 085	2 085
Total	1 129 922€	675 486€

5.2 Dettes et charges à payer

Le solde total en fin d'exercice s'élève à 1 650 997€. Les charges de personnel/STA/boursiers ci-dessous comprennent les remboursements de voyage et dépenses.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Personnel/boursiers	767	7 821
Fournisseurs	66 643	146
Charges à payer	1 583 587	1 361 229
Total	1 650 997€	1 369 196€

5.3 Avantages du personnel

Les avantages du personnel, s'élevant à 87 604 177€, incluent les avantages à court terme, les avantages du personnel après cessation de service (assurance-maladie du personnel – ASHI) et d'autres avantages sociaux à long terme. Ce montant comprend des passifs non inscrits au budget pour un total de 78 983 201€ (voir note 6.6b).

L'évaluation des avantages sociaux à court terme a été faite par le Centre ; l'évaluation de l'assurance-maladie du personnel et des autres avantages sociaux à long terme a été effectuée par des consultants actuaires indépendants.

a) Sommaire des avantages du personnel :

	<u>Courant</u>	<u>Non courant</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-21</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-20</u>
Avantages du personnel à court terme	1 058 482		1 058 482	1 259 181
Autres avantages du personnel à long terme	170 423	2 017 521	2 187 944	1 904 690
Indemnités de fin de contrat de travail	119 207		119 207	81 653
Avantages du personnel après cessation de service (ASHI)		84 238 544	84 238 544	99 313 081
Total	1 348 112€	86 256 065€	87 604 177€	102 558 605€

b) Comptes TQ, TP et POC :

Ces comptes ont été créés pour financer les avantages statutaires des membres du personnel. Ils sont collectés *via* les salaires. Le solde total à la fin de la période s'élève à 8 620 976€.

Compte TQ : ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à court terme. Il est alimenté par une provision budgétaire fixée à 8% des salaires du personnel professionnel et ajustements de poste. Le taux d'approvisionnement du TQ a été diminué de 10% à 8% au 1^{er} janvier 2018.

Compte TP : ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à long terme, les avantages sociaux après cessation de service et les indemnités de fin de contrat. Il est approvisionné par une provision budgétaire fixée à 2,0% des salaires et ajustements de poste des salariés en contrat longue durée et à 4,0% de ceux des salariés temporaires en 2020–2021 (3,5% et 5,5% respectivement en 2018–2019).

Compte POC : la charge d'occupation de poste a été créée en 2018 pour financer les fonctions de facilitation et d'appui, incluant le financement ou le soutien du remplacement temporaire d'un membre du personnel en congés maternité. Le compte POC est approvisionné par une provision budgétaire fixée à 2,0% du salaire et ajustement de poste de tous les membres du personnel en 2020–2021 (0,5% en 2018–2019).

	<u>TQ</u>	<u>TP</u>	<u>POC</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-21</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-20</u>
Solde du fonds en début d'exercice	2 958 289	4 065 384	607 291	7 630 964	6 704 060
<u>Plus</u> : Apport de fonds dans l'année	749 184	600 603	316 481	1 666 268	1 377 504
<u>Moins</u> : Sortie de fonds dans l'année	(366 940)	(309 316)		(676 256)	(450 600)
Solde du fonds en fin d'exercice	3 340 533€	4 356 671€	923 772€	8 620 976€	7 630 964€

Les sorties de fonds en 2021 incluent les paiements suivants relatifs aux avantages du personnel.

	<u>Courant</u>	<u>Non courant</u>	<u>Total 31-déc-21</u>
Droits liés au recrutement	39 208		39 208
Droits liés à la séparation	195 843	161 109	356 952
Allocations pour frais d'études	223 605		223 605
Voyages pour congés dans les foyers	50 596		50 596
Visite médicale périodique et assurance	5895		5895
Total – sortie de fonds	515 147€	161 109€	676 256€

c) Evaluation des avantages du personnel à court terme :

Les avantages à court terme comprennent le solde des congés annuels acquis, les allocations pour frais d'études et les congés dans les foyers. Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. La valeur de chaque jour de congés annuels est calculée conformément aux paragraphes 380.2.2 et 630.8 de la Section 3 du Règlement du personnel.

Une mesure spéciale a été mise en place en 2020 permettant le paiement d'un maximum de 45 jours de congés annuels non épuisés (soit 15 jours au-delà des 30 jours spécifiés dans le paragraphe 630.8 de la Section 3 du Règlement du personnel) lors de la séparation des membres du personnel au 31 décembre 2020.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Provision pour congés payés	1 031 908	1 226 219
Allocations pour frais d'études	26 574	32 962
Salaires à payer		
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>1 058 482€</u>	<u>1 259 181€</u>

Rapprochement :

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Obligations au titre de prestations définies – début d'année	1 259 181	902 205
<u>Plus</u> : Charges comptabilisées pendant l'année	166 241	746 405
<u>Moins</u> : Paiement réel	(366 940)	(389 429)
Obligations au titre de prestations définies - fin d'année	<u>1 058 482€</u>	<u>1 259 181€</u>

d) Evaluation des avantages du personnel à long terme :

Les avantages à long terme comprennent les allocations en cas de décès, les primes de rapatriement, les allocations de voyage de rapatriement et les déménagements liés au rapatriement, ainsi que les indemnités pour raisons de santé. Les actuaires déterminent leur valeur à la fin de chaque année sur la base d'hypothèses et de méthodes retenues d'un commun accord. La dernière évaluation actuarielle complète a été réalisée au 31 décembre 2019. Une extrapolation des données de recensement du 31 octobre 2019 (proxy pour le 31 décembre 2019) au 31 décembre 2021 a été utilisée pour les états financiers 2021.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Allocations en cas de décès	160 393	145 919
Primes de rapatriement	1 588 842	1 377 425
Allocations de déménagement lié au rapatriement	314 997	274 146
Allocations de voyage de rapatriement	102 645	89 092
Indemnités pour raisons de santé	21 067	18 108
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>2 187 944€</u>	<u>1 904 690€</u>

Synthèse actuarielle :

	31/12/2021 Evaluation	31/12/2020 Evaluation
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 142 (a)(ii)		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	1 904 690	2 077 480
Coût des services	167 184	183 565
Coût financier	5518	16 162
(Montant total brut des prestations versées)	(161 109)	(100 171)
Cotisations des participants	0	0
Changement dans les méthodes comptables	0	0
Modification du régime	0	0
(Gains)/pertes actuariel(le)s du(e)s aux changements d'hypothèses financières	(17 401)	(91 185)
(Gains)/pertes actuariel(le)s du(e)s aux autres changements d'hypothèses	(254 260)	(181 161)
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	2 187 944€	1 904 690€
Rapprochement des actifs – 142 (a)(i)		
Valeur de marché des actifs en début d'année		
(Montant brut des prestations versées)	(161 109)	(100 171)
Cotisations des participants		
Cotisations de l'Organisation	161 109	100 171
Intérêts sur les actifs		
(Gains)/pertes actuariel(le)s sur les actifs du régime		
Valeur de marché des actifs en fin d'année		
Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 142		
Obligation au titre des prestations définies	2 187 944	1 904 690
(Actifs du régime)	0	0
(Excédent)/déficit net – Etat de la situation financière	2 187 944	1 904 690
(Actif)/passif courant	170 423	130 365
(Actif)/passif non courant	2 017 521	1 774 325
Total (gain)/perte sur l'exercice	271 661	(272 346)
Analyse de la sensibilité du régime – 147 (a)		
Obligation au titre des prestations définies		
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1%	2 351 825	2 097 918
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	2 187 944	1 904 690
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1%	1 963 357	1 738 095
Durée approximative (en année) de l'obligation au titre des prestations définies	9	10
Etat de la performance financière		
	2021	2020
Coût des services	167 184	183 565
Coût financier	5518	16 162
Réévaluations	271 661	(272 346)
Charge totale	444 363€	(72 619)€
Cotisations comptables attendues sur le prochain exercice - 149 (b)		
Cotisations attendues sur le prochain exercice	171 103€	130 560€
Hypothèses sélectionnées au 31 décembre		
Taux d'actualisation	0,8%	0,3%
Taux d'inflation générale	2,1%	1,4%

Résumé des principales dispositions du régime pour l'évaluation

Date de l'évaluation Sur la base des Statuts et Règlement du personnel de l'OMS au 1^{er} février 2016.

Ces dispositions ont été mises à jour ultérieurement afin de refléter une condition supplémentaire d'acquisition relative aux allocations de rapatriement pour les embauches postérieures à 2016 et les mesures temporaires COVID-19. Ces changements sont décrits dans les notes du bureau des Ressources humaines de l'OMS en date du 1^{er} juillet 2020, du 10 novembre 2020 et du 24 novembre 2021.

Le CIRC a confirmé qu'aucun autre changement significatif n'a été adopté jusqu'au 31 décembre 2021.

Nous ne résumons ci-dessous que les dispositions spécifiques aux avantages du personnel à long terme incluses dans l'évaluation.

Admissibilité

Allocation en cas de décès Tous les membres du personnel. Les indemnités sont payables le jour du décès du membre du personnel, à l'exception des décès imputables à l'exercice des fonctions officielles (ces décès entraînent des prestations du Fonds spécial d'indemnisation).

Le paiement est versé :

- Au conjoint, si le membre du personnel était marié(e) ou,
- A part égal à tous les enfants, si le membre du personnel n'était pas marié.

Nous comprenons que les indemnités sont payables à la succession si le membre du personnel décédé n'avait ni conjoint ni enfant.

Allocation de rapatriement Les membres du personnel expatriés qui satisfont à l'exigence d'années de service en dehors de leur pays de résidence reconnu au moment de la séparation. Cette exigence est d'un an pour les membres recrutés avant 2017 et de cinq ans pour les membres recrutés en 2017 ou après.

Pour le personnel répondant à l'exigence de service, la prestation est payable lors de la cessation de service pour toute raison autre qu'un départ sans préavis, y compris le décès, l'invalidité, le licenciement ou la retraite.

Le paiement de la prestation est subordonné à la réinstallation dans un autre pays que celui du lieu d'affectation initial.

Allocation de déménagement liée au rapatriement Pour l'expédition du mobilier, le personnel expatrié nommé pour une durée déterminée d'au moins deux ans hors de la zone de son lieu d'affectation, à condition que le personnel accomplisse effectivement une année de service.

Le paiement de la prestation est subordonné à la réinstallation dans un autre pays que celui du lieu d'affectation initial.

Voyage de rapatriement Départ d'un agent expatrié ayant accompli un an de service en poste hors du pays de résidence reconnu, quelle que soit la durée prévue de l'engagement.

Le paiement de la prestation est subordonné à la réinstallation dans un autre pays que celui du lieu d'affectation initial.

Cessation de service pour raisons de santé Tous les membres du personnel. La prestation est payable s'il est déterminé qu'un membre du personnel est incapable d'exercer ses fonctions actuelles en raison d'une invalidité, à l'exception d'une invalidité imputable à l'exercice de ses fonctions officielles (ces invalidités entraînent des prestations du Fonds spécial d'indemnisation).

Règles de calcul de prestation

Rémunération terminale La rémunération terminale est définie comme suit :

- Pour le personnel de la catégorie professionnelle et de rang supérieur, le salaire de base net.
- Pour le personnel de la catégorie des services généraux, le traitement de base net plus l'indemnité pour connaissances linguistiques et l'indemnité de non-résidence.

Allocation de déménagement liée au rapatriement	<p>Un membre du personnel éligible est remboursé des dépenses associées au transport des effets personnels et à l'expédition du mobilier, sous réserve de limites qui varient selon l'engagement du membre du personnel (permanent ou temporaire).</p> <p>Alternativement, sur présentation d'une preuve de déménagement :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Un membre du personnel titulaire d'un engagement à durée déterminée ou indéterminée peut choisir une somme forfaitaire de 10 000 dollars US si le membre du personnel n'a pas d'ayant-droit, ou de 15 000 dollars US si le membre du personnel a un ou plusieurs ayants-droit.▪ Un membre du personnel titulaire d'un engagement temporaire peut choisir une somme forfaitaire de 7000 dollars US si le membre du personnel n'a pas d'ayant-droit, ou de 11 000 dollars US si le membre du personnel a un ou plusieurs ayants-droit. <p>Si un membre du personnel éligible sans ayant-droit décède en service, nous comprenons que l'allocation de déménagement est payable si les effets personnels et le mobilier du membre sont déménagés du pays du lieu d'affectation final.</p>
Allocation de rapatriement	<p>Le montant de l'allocation dépend des années complètes et des mois complets de service à l'étranger et de la rémunération terminale.</p> <p>Le barème des prestations de l'allocation de rapatriement est présenté dans l'Annexe A.</p> <p>En cas de décès d'un membre du personnel, l'indemnité payable est au taux inférieur indiqué à l'Annexe A s'il reste un membre de la famille survivant et à un taux plus élevé s'il y a plus d'un membre survivant. Nous comprenons que l'allocation est payable au taux inférieur, à la succession, s'il n'y a aucun membre de la famille survivant.</p>
Voyage de rapatriement	<p>Au moment de la cessation de service, un membre du personnel éligible peut choisir de se faire payer le coût réel du voyage de chaque membre de la famille, y compris le membre du personnel.</p> <p>Au décès du membre du personnel en service, les survivants peuvent choisir de se faire payer le coût réel du voyage pour chaque membre de la famille, y compris le transport de la dépouille du membre du personnel.</p> <p>Alternativement, le membre du personnel ou les survivants peuvent choisir le remboursement pour chaque membre de la famille de 30% du coût moyen d'un billet d'avion en classe économique entièrement flexible (ou coût de certaines méthodes de voyage alternatives) tel que déterminé par l'OMS, en fonction du voyage spécifique prévu.</p> <p>Suite à la pandémie de Covid 19, le remboursement comprend les frais de quarantaine obligatoire et les tests Covid 19 requis pour le voyage.</p>
Indemnités de départ	<p>Le montant de l'indemnité dépend des années et des mois complets de service et de la rémunération terminale.</p> <p>Nous ne résumons ci-dessous que les dispositions spécifiques aux indemnités de départ systématiquement versées en cas d'invalidité ou de décès, qui sont incluses dans l'évaluation. Toutes les autres indemnités de départ sont comptabilisées comme indemnités de fin de contrat et, par conséquent, exclues de l'évaluation.</p>
Cessation de service pour raisons de santé	<p>L'indemnité de base est une indemnité forfaitaire basée sur la rémunération terminale et l'ancienneté, comme indiqué en Annexe B.</p> <p>L'indemnité est réduite des douze premiers mois de toute rente d'invalidité de la CCPNU et des éventuels versements d'assurance accident ou maladie des douze premiers mois. Si l'invalidité est due à l'exercice de fonctions officielles, une prestation est versée par le Fonds spécial d'indemnisation.</p> <p>L'avantage net qui en résulte peut alors être majoré par le Directeur général jusqu'à 50%.</p>
Allocation en cas de décès	<p>L'indemnité est d'un mois de rémunération terminale par année de service, avec un minimum de trois mois de rémunération terminale et un maximum de neuf mois de rémunération terminale.</p>

e) Evaluation de l'assurance-maladie du personnel :

Le Centre comptabilise l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) en tant qu'avantage social. Les gains et pertes actuariel(le)s sont comptabilisé(e)s dans l'actif net/la situation nette conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2021, établies par des actuaires professionnels dans le cadre du rapport général à l'OMS, s'élèvent à 95 616 963 dollars US, soit 84 238 544€ au taux de change des Nations Unies de 0,881€/dollar US.

La réévaluation de ce compte au 31 décembre 2021 a entraîné une perte de change nette latente de 8 042 532€, dont 3 761 468€ ont été comptabilisés directement à l'actif net/la situation nette dans l'Etat III (gain de change net latent de 7 166 574€ en 2020, dont 3 125 149€ avaient été comptabilisés directement à l'actif net/la situation nette dans l'Etat III).

Conformément à la norme IPSAS 39, le gain de change de 32 968 385 dollars US, équivalent à 29 045 147€ au taux UNORE de 0,881€/dollar US au 31 décembre 2021, a été comptabilisé directement à l'actif net/la situation nette (Etat III) en 2021 (18 409 849 dollars US de perte de change latente en 2020, équivalent à 15 004 027€ au taux UNORE de 0,815€/dollar US).

Les tableaux suivants sont issus des rapports établis par les actuaires de l'OMS. Tous les chiffres sont donnés en dollars US.

Synthèse actuarielle :

	<u>31/12/2021</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 142 (a)		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	163 688 307	124 128 646
Coût des services	8 570 309	6 904 131
Coût financier	326 111	741 361
(Montant brut des prestations réelles versées après service)	(338 949)	(400 971)
(Total de la charge administrative réelle après service)	(24 593)	(26 737)
Cotisations réelles des participants après service	239 079	239 116
Modifications apportées au régime dans l'année		9 681 185
Changement de méthodes comptables		0
(Gains)/pertes sur obligation du(e)s aux changements d'hypothèses financières	(18 850 000)	25 822 421
(Gains)/pertes sur obligation du(e)s aux autres changements d'hypothèses	(12 854 803)	(3 400 845)
	140 755 461 dollars US	163 688 307 dollars US
Rapprochement de la situation sur la provision des sinistres à payer 142 (a)		
Provision des sinistres à payer – début d'année	356 000	399 000
Coût financier sur provision des sinistres à payer sur l'exercice	712	2394
(Gain)/perte sur provision des sinistres à payer	45 288	(45 394)
	402 000 dollars US	356 000 dollars US

	<u>31/12/2021</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
Rapprochement des actifs – 142 (a)		
Valeur de marché des actifs ASHI – début d’année	42 187 766	36 051 424
(Montant brut des prestations réelles versées par la SHI)	(1 124 279)	(999 846)
(Total de la charge administrative réelle de la SHI)	(81 574)	(66 670)
Total des cotisations réelles des participants à la SHI	1 039 011	1 008 550
Total des cotisations réelles de l’organisation à la SHI	2 125 086	2 009 485
Contributions supplémentaires de l’organisation sur l’exercice		0
Intérêts sur actifs SHI bruts	85 618	218 490
Gain/(perte) sur les actifs	1 308 870	3 966 333
	<u>45 540 498</u>	<u>42 187 766</u>
Valeur marchande des actifs ASHI – fin d’année	<u>dollars US</u>	<u>dollars US</u>
Rapprochement de la situation de l’obligation non capitalisée – 142		
Obligation au titre des prestations définies		
Active	96 915 508	117 160 816
Inactive	43 839 953	46 527 491
Provision des sinistres à payer	402 000	356 000
Total – Obligation au titre des prestations définies	<u>141 157 461</u>	<u>164 044 307</u>
(Actifs ASHI du régime)	(45 540 498)	(42 187 766)
	<u>95 616 963</u>	<u>121 856 541</u>
(Excédent)/déficit net	<u>dollars US</u>	<u>dollars US</u>
(Actif)/passif courant	0	0
	<u>95 616 963</u>	<u>121 856 541</u>
(Actif)/passif non courant	<u>dollars US</u>	<u>dollars US</u>
	(32 968 385)	18 409 849
(Gain)/perte total(e) sur l’exercice	<u>dollars US</u>	<u>dollars US</u>
Etat de la performance financière		
Coût des services	8 570 309	6 904 131
Coût financier	241 205	525 265
Amortissement du coût des services passés – (crédit)/débit		9 681 185
	<u>8 811 514</u>	<u>17 110 581</u>
Charge totale	<u>dollars US</u>	<u>dollars US</u>
Analyse de la sensibilité du régime d’assurance-maladie – 147 (a)		
Obligation au titre des prestations définies – fin d’année		
Hypothèse actuelle sur l’inflation des frais médicaux, moins 1%	107 373 677	123 866 899
Hypothèse actuelle sur l’inflation des frais médicaux	141 157 461	164 044 307
Hypothèse actuelle sur l’inflation des frais médicaux, plus 1%	187 183 821	219 306 805

	<u>31/12/2021</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1%	185 344 780	218 239 355
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	141 157 461	164 044 307
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1%	109 843 137	126 078 242
Cotisations comptables attendues – 149 (b)		
Cotisations attendues sur l'année prochaine		
Cotisation pour et de la part des employés, nette des droits/charges admin.	1 802 000	1 892 000
Cotisation de l'OMS pour les retraités	647 000	617 000
	<u>2 449 000</u>	<u>2 509 000</u>
Total des cotisations attendues	<u>dollars US</u>	<u>dollars US US</u>

Hypothèses et méthodes actuarielles :

Pour chaque exercice, l'OMS identifie et sélectionne des hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour l'évaluation de fin d'exercice afin de déterminer les exigences en matière de charge et contribution pour les avantages du personnel de l'Organisation. Les hypothèses actuarielles doivent être publiées dans les états financiers, conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). De plus, chaque hypothèse actuarielle doit être publiée en chiffres absolus.

En 2020, l'OMS a réalisé une évaluation complète afin d'estimer les passifs. Normalement, une évaluation complète est réalisée tous les trois ans.

Date de l'évaluation	31 décembre 2021
Taux d'actualisation	0,4% (contre 0,2% lors de l'évaluation au 31 décembre 2020) Les taux d'actualisation de l'OMS sont basés sur les rendements d'obligations privées de notation élevée. L'OMS a adopté une approche basée sur la courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie prévisionnels et l'exposition au risque de change supposée – spécifique à l'assurance-maladie du personnel – pour chaque regroupement de bureaux. Le CIRC fait partie du Bureau Europe. Le taux représente une moyenne pondérée du taux de la courbe de change SIX Swiss et du taux de la courbe pour l'indice iBoxx de la zone euro. Le taux obtenu est arrondi au 0,1% près.
Inflation générale annuelle	1,2% (contre 1,1% lors de l'évaluation précédente au 31 décembre 2020). Basée sur les prévisions du système commun des Nations Unies (pour des régimes de longue durée) comme suggéré par le Groupe de travail des Nations Unies sur les normes comptables. En particulier, le taux pour l'Europe est une moyenne pondérée des taux de la Suisse (1,0%), de la zone Euro (1,4%) et des Etats-Unis (2,0%), arrondi à 0,1% près.
Barème annuel des traitements	Inflation générale, plus 0,5% au titre des primes liées à la productivité, plus les primes au titre du mérite/de la promotion.

f) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :

Le Règlement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (« la Caisse ») prévoit que le Comité mixte fasse procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode *Open Group Aggregate*. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers du CIRC envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9% pour les participants et de 15,8% pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel conformément à l'Article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que si l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'Article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle disponible date du 31 décembre 2019 et l'évaluation au 31 décembre 2021 est en cours. Une extrapolation au 31 décembre 2020 des données de recensement au 31 décembre 2019 a été utilisée par la Caisse pour ses états financiers 2020.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a révélé un ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, de 144,2%. Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 107,1% (102,7% dans l'évaluation 2017).

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'existait aucune exigence, au 31 décembre 2019, des paiements compensatoires prévus à l'Article 26 du Règlement de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs dépassait la valeur actuarielle de tous les acquis passifs au titre de la Caisse. En outre, la valeur marchande des actifs a également dépassé la valeur actuarielle de tous les passifs à payer à la date d'évaluation. Au moment de ce rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'Article 26.

Dans le cas où la disposition de l'Article 26 serait invoquée pour cause de déficit actuariel, soit en cours d'activité, soit lors de l'abolition du régime de retraite de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les paiements du déficit requis de la part de chaque organisation membre seraient basés sur la proportion de contribution de chaque organisation membre vis-à-vis des contributions totales payées à la Caisse sur les trois années précédant la date d'évaluation.

En 2021, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de 6 095 181 dollars US (6 014 546 dollars US en 2020, 6 013 290 dollars US en 2019 et 5 744 060 dollars US en 2018).

L'adhésion à la Caisse peut être terminée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation affirmative du Comité mixte. Une part proportionnelle du total des actifs de la

Caisse à la date de la résiliation devra être payée à l'ex-organisation membre au bénéfice exclusif de ses employés, qui étaient participants à la Caisse à cette date, conformément à l'accord mutuellement convenu entre l'organisation et la Caisse. Le montant est déterminé par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle des actifs et passifs de la Caisse à la date de résiliation ; aucune part des actifs en excédent des passifs n'est incluse dans le montant.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et les met publiquement à disposition en ligne ; www.unjspf.org.

5.4 Produits différés

Les produits différés sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés jusqu'en 2021 mais pour lesquels la comptabilisation des produits correspondants a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre produits différés courants et non courants, selon le moment où le Centre peut dépenser les fonds, conformément aux accords.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Passifs courants	9 633 758	7 961 270
Passifs non courants	8 532 922	4 060 842
Total produits différés	<u>18 166 680€</u>	<u>12 022 112€</u>

Note 6: Actifs nets/situation nette

L'actif net/capitaux propres du Centre a augmenté de 19 359 932€ en fin d'exercice largement dû à la diminution de la dette ASHI non inscrite au budget et à l'augmentation du Fonds spécial du Conseil de Direction. L'Etat III fournit le résumé des variations de l'actif net/la situation nette par fonds et les Tableaux 1 et 2 donnent des détails sur les variations des soldes des fonds, y compris les produits et les dépenses engagés.

La présentation de l'actif net/la situation nette dans l'Etat I sépare le capital par fonds comme suit :

6.1 Budget Ordinaire (RB)

Le total des fonds disponibles en 2021 comprend 22 284 042€ de budget approuvé pour 2021 et un solde de 2 997 702€ du budget ordinaire approuvé pour 2020. En fin d'exercice, 2 090 258€ ont été engagés pour une livraison dans l'année calendaire suivante.

6.2 Contributions volontaires (VC)

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Contributions volontaires à objet spécifié	16 036 103	15 389 121
Contributions volontaires sans objet spécifié	1 004 128	836 750
Compte principal des Contributions volontaires	5706	32 559
Total	<u>17 045 937€</u>	<u>16 258 430€</u>

6.3 Fonds de roulement (WCF)

Le solde du fonds a diminué de 589 303€, résultat net de la contribution de nouveaux Etats participants (voir également la Note 3.10b) et des fonds utilisés pour la création de provisions pour les arriérés de contributions.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Solde en début d'exercice	2 338 845	2 951 086
<u>Plus</u> : Contribution au WCF des nouveaux Etats participants	34 650	0
Reprise de provision pour arriérés de contributions statutaires	0	0
<u>Moins</u> : Provision pour arriérés de contributions statutaires	(623 953)	(612 241)
Solde de clôture	<u>1 749 542€</u>	<u>2 338 845€</u>

6.4 Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)

Le solde de ce compte s'élevant à 13 335 189€ inclut les réserves, c'est-à-dire les charges approuvées par le Conseil de Direction mais non encore engagées. L'augmentation nette de 4 044 732€ provient des contributions de nouveaux Etats participants (voir également la Note 3.10b), des revenus de la vente de publications et du gain de change net.

6.5 Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (PSC)

Le solde du fonds a augmenté de 4 382 133€ en 2020 à 4 727 596€ au cours de l'exercice.

6.6 Etats participants – Autres

Le montant de (77 223 569)€ représente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à caractère spécial.

a) Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles comme suit :

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Stocks	304 756	288 091
Immobilisations corporelles, nettes	1 454 876	1 738 617
Total Fonds commun	1 759 632€	2 026 708€

b) Le Fonds à caractère spécial représente la portion non financée de l'obligation au titre des avantages du personnel comme décrit dans la Note 5.3.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Solde du Fonds des comptes TQ, TP et POC (Note 5.3b)	8 620 976	7 630 964
Salaires à payer financés par d'autres sources	0	0
<u>Moins</u> : Total des avantages du personnel (Note 5.3a)	(87 604 177)	(102 558 605)
Total du Fonds à caractère spécial	(78 983 201)€	(94 927 641)€

6.7 Fonds de dépôt

Ce compte a un solde positif de 52 329€ qui sera utilisé dans les années suivantes afin de financer les cours de langues.

Note 7: Produits

7.1 Contributions statutaires

Ce compte inclut les contributions statutaires inscrites et non inscrites au budget des Etats participants ainsi que les règlements d'arriérés de contributions statutaires.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Contribution statutaire inscrite au budget	22 284 042	21 865 751
Contribution statutaire non inscrite au budget	1 188 482	408 161
Augmentation de la provision pour contributions à recevoir et autres créances	(623 953)	(612 241)
Total	22 848 571€	21 661 671€

Contribution statutaire inscrite au budget

Il s'agit de la contribution des Etats participants pour le budget-programme biennal selon les contributions approuvées par le Conseil de Direction, qui est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice en début de chaque année, en contrepartie d'un compte client. Le montant de 22 284 042€ indiqué dans ces états financiers représente la contribution des Etats participants pour le budget-programme approuvé pour 2021 (Résolution GC/61/R5). La situation du recouvrement de ces contributions apparaît dans le Tableau 3.

Contribution statutaire non inscrite au budget

La contribution statutaire non inscrite au budget inclut la contribution de la Hongrie et de la République populaire de Chine, dont les adhésions ont été acceptées en 2019 et en 2021, respectivement. Les contributions 2021 sont conformes au pourcentage prévu à l'Article IV.4.3 du Règlement financier du CIRC et dans la Résolution GC/54/R18.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Contribution de la Hongrie	623 953	408 161
Contribution de la République populaire de Chine	564 529	
Total	1 188 482€	408 161€

Augmentation de la provision pour contributions à recevoir et autres créances

La provision de 623 953€ a été créée pour les contributions statutaires à recevoir de la part d'un Etat participant.

7.2 Contributions volontaires

La valeur comptabilisée de 13 897 713€ représente le solde net des contributions volontaires. Il n'y a eu ni pertes ni provisions pour dépréciation des comptes de clients en 2021.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Compte principal des Contributions volontaires	57 504	54 554
Contributions volontaires à objet spécifié*	13 545 357	15 082 416
Contributions volontaires sans objet spécifié	294 852	71 022
Total	13 897 713€	15 207 992€

* Les contributions volontaires à objet spécifié incluent les contributions reçues lorsque les membres du personnel du CIRC ont été invités à certains événements, et sont spécifiquement affectées aux activités de soutien du Centre.

7.3 Activités génératrices de produits

Les revenus provenant de la vente des publications du CIRC en 2021 s'élèvent à 1 946 778€, en légère hausse par rapport à l'année précédente.

7.4 Autres produits opérationnels

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Vente d'équipement et de matériel	1236	579
Autres revenus	5766	21 874
Total	7002€	22 453€

7.5 Fonds de dépôt

Un total de 6035€ a été reçu de la part des membres participant aux cours de langues.

7.6 Produits financiers

Il s'agit des produits d'intérêts bancaires. Les intérêts s'élevant à 308€ ont été divisés et redistribués aux contributions à objets spécifiés conformément aux conditions stipulées dans les contrats et à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/55/R23 (221€), ainsi qu'aux contributions à objets non spécifiés conformément à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/23/R6 (87€). Les intérêts restants, s'élevant à 2634€, sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Produits d'intérêts redistribués aux comptes VC	308	4251
Produits d'intérêts crédités au compte du GCSF	2634	25 406
Total	2942€	29 657€

7.7 Produits correspondant à des prestations de service

Les dépenses d'appui au programme, soit 832 664€ collectés sur les contributions volontaires à objet spécifié au cours de l'exercice, sont éliminées de l'Etat II (voir Note 3.10g). Elles apparaissent dans les Tableaux 1 et 2.

Note 8: Charges

8.1 Charges de personnel

Ces charges comprennent le montant total dû aux salariés, services généraux et professionnels confondus. Les charges comprennent les salaires de base, les ajustements complémentaires et les autres types d'allocations versés par le Centre. Les charges de personnel incluent également les mouvements des coûts actuariels pour l'assurance-maladie du personnel et les passifs pour indemnités de fin de contrat de travail (se référer à la Note 5.3), qui sont reconnues dans l'Etat de la performance financière (Etat II).

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Charges de personnel	22 522 607	22 895 649
Coût actuariel	5 058 175	11 578 868
Total	<u>27 580 782€</u>	<u>34 474 517€</u>

8.2 Assistants temporaires, conseillers et participants

Les dépenses liées aux besoins en assistance temporaire comprennent les salaires, les allocations autres et indemnités de fin de contrat ainsi que la part de l'employeur pour le fonds de pension et l'assurance-maladie. En ce qui concerne les conseillers et les participants, ces dépenses sont liées aux réunions auxquelles ils participent.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Coût assistants temporaires	1 198 866	574 840
Coût conseillers et participants	2631	89 906
Total	<u>1 201 497€</u>	<u>664 746€</u>

8.3 Boursiers

Les charges comprennent l'allocation de bourse ainsi que les autres allocations du personnel du CIRC dans la catégorie des chercheurs en début de carrière et chercheurs extérieurs (ECVS), comprenant les chercheurs extérieurs et chercheurs extérieurs seniors dans le cadre des programmes de collaboration, les post-doctorants *via* les programmes de bourse d'étude et les étudiants (en master, doctorants) qui suivent les programmes de formation du Centre.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Allocation de bourse et autres allocations	<u>2 838 072€</u>	<u>2 555 175€</u>

8.4 Voyages en mission

Le coût des voyages en mission comprend les dépenses liées aux voyages du personnel et des boursiers du Centre (coût du billet, indemnités forfaitaires et annexes). Ils ne comprennent pas les voyages statutaires qui sont considérés comme des avantages du personnel.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Coût des voyages	<u>86 880€</u>	<u>88 191€</u>

8.5 Accords de recherche et autres accords

Ce sont les dépenses issues des accords de recherche en collaboration (CRA), consortiums et accords de partenariat, ainsi que d'autres contrats, tels que les accords pour l'exécution de travaux (APW), accord de transfert de matériel (MTA), accords de transfert de données (DTA) et contrats de consultant.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Accords de recherche en collaboration et consortiums	4 532 093	3 419 036
Coût des consultants	443 143	229 470
Accords pour l'exécution de travaux et autres	450 522	227 739
Total	<u>5 415 758€</u>	<u>3 876 245€</u>

8.6 Gestion des achats et dépenses opérationnelles diverses

Il s'agit des dépenses concernant l'achat de consommables et de fournitures de bureau sous le seuil de capitalisation ainsi que diverses autres dépenses.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Coût de distribution et de maintenance	1 431 866	1 434 991
Consommables	1 099 754	1 087 460
Equipements et fournitures de bureau	952 913	828 387
Coût sécurité	420 379	425 231
Autres dépenses diverses	718 703	404 177
Total	<u>4 623 615€</u>	<u>4 180 246€</u>

8.7 Coût de distribution et destruction des stocks

Cette rubrique inclut le coût des stocks distribués ou détruits durant l'exercice en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Coût de distribution et destruction des stocks	<u>160 450€</u>	<u>238 627€</u>

8.8 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles sur l'exercice est réalisé en utilisant la méthode linéaire.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Amortissement	<u>351 157€</u>	<u>524 908€</u>

8.9 Charge financière

La charge financière ne comprend que les frais bancaires.

8.10 Perte de change nette

Il s'agit des pertes ou gains de change net(te)s réalisé(e)s ou latent(e)s.

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Perte (gain) de change réalisé(e), net(te)	(1 264 511)	1 187 316
Perte (gain) de change latent(e), net(te)	3 622 986	(3 881 945)
Total perte (gain) de change latent(e), net(te)	<u>2 358 475€</u>	<u>(2 694 629€)</u>

8.11 Dépenses d'appui au programme

Ces dépenses d'appui sont imputées aux contributions volontaires à objet spécifié de l'exercice et sont éliminées dans l'Etat II consolidé. Elles se trouvent dans les Tableaux 1 et 2 (voir également Note 7.7).

8.12 Virements entre fonds

Le tableau ci-dessous détaille les transferts de fonds pendant l'exercice entre le budget ordinaire (RB) et le GCSF et entre les Contributions volontaires à objet spécifié (VC) et le GCSF concernant les projets clôturés.

	<u>GCSF</u>	<u>RB</u>	<u>VC</u>
Transfert du GCSF vers RB pour le coût budgétaire dû à la perte de change (réajustement monétaire)	(14 500)	14 500	
Transfert du solde non utilisé du RB vers le GCSF	266	(266)	
Transfert du solde des projets clôturés au GCSF	129 240		(129 240)
Transfert net entre fonds	<u>115 006€</u>	<u>14 234€</u>	<u>(129 240)€</u>

Note 9: Rapprochement des chiffres clefs des Etats I et IV

Le Tableau des flux de trésorerie (Etat IV) est étroitement lié à l'Etat de la situation financière (Etat I). L'Etat IV explique les effets des mouvements des soldes de trésorerie au début et à la fin de l'exercice vis-à-vis de l'impact des flux de trésorerie sur les rubriques de l'Etat I, incluant l'actif, le passif et la situation nette.

Certaines rubriques de l'Etat I affectent les flux de trésorerie, c'est-à-dire les créances, dettes, et avantages du personnel, qui incluent aussi des transactions en devises autres que l'euro, comme le dollar US, la livre sterling (GBP), la couronne norvégienne (NOK), etc. En fin d'exercice, ces éléments ont été réévalués au taux UNORE au 31 décembre 2021. Les pertes/gains de change latent(e)s ont été comptabilisé(e)s dans les différentes rubriques de l'Etat I.

Cette Note procure des informations additionnelles afin de faciliter le rapprochement des mouvements de ces rubriques ainsi que les mouvements des immobilisations entre l'Etat I et l'Etat IV.

	Au 31-déc-21	Au 31-déc-20
Contributions à recevoir et autres créances (courantes)		
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	626 504	351 082
(Perte)/gain de change latent(e)	398 164	(379 543)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances (courantes) selon l'Etat IV	1 024 668	(28 461)
Créances relatives au personnel		
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	9 144	24 571
(Perte)/gain de change latent(e)	396	(486)
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel selon l'Etat IV	9 540	24 085
Contributions à recevoir et autres créances (non courantes)		
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	(4 743 463)	15 275
(Perte)/gain de change latent(e)	259 502	219 876
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances (non courantes) selon l'Etat IV	(4 483 961)	235 151
Immobilisations corporelles		
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	283 741	372 552
Amortissement	(351 157)	(524 908)
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles selon l'Etat IV	(67 416)	(152 356)
Fournisseurs et charges à payer		
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	281 801	140 872
(Perte)/gain de change latent(e)	16	673
(Augmentation) diminution des fournisseurs et charges à payer selon l'Etat IV	281 817	141 545

	Au 31-déc-21	Au 31-déc-20
Avantages du personnel (non courant)		
Mouvements dans l'Etat I par rapport à l'exercice antérieur	(14 831 341)	19 849 496
(Perte)/gain de change latent(e)	(4 281 064)	4 041 425
Réévaluations ASHI	25 283 679	(11 878 878)
(Augmentation) diminution des avantages du personnel (non courant) selon l'Etat IV	6 171 274	12 012 043

Note 10: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Lors de sa 61^{ème} session, le Conseil de Direction a approuvé, par la Résolution GC/61/R5, un budget ordinaire total pour 2020–21 d'un total de 44 149 793€, dont 21 865 751€ et 22 284 042€ sont affectés respectivement pour 2020 et 2021. Conformément à cette même résolution, la Directrice a approuvé des transferts entre sections du budget durant l'exercice biennal, n'excédant pas 15% de la section d'où le crédit a été transféré. Les détails sont visibles dans la colonne « Transferts » de l'Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V).

Le rapprochement des montants réels selon la même base que l'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) et des montants réels de l'Etat de la performance financière (Etat II) au 31 décembre 2021 figure ci-dessous :

	<u>31-déc-21</u>	<u>31-déc-20</u>
Montant réel comparé - Etat V	23 191 486	18 868 049
Différences temporaires	0	188 699
Différences de bases	21 441 302	24 867 960
Dépenses réelles - Etat II	44 632 788€	43 924 708€

Note 11: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants

La norme IPSAS 20 exige que le Centre fournisse les renseignements concernant la rémunération et les avantages dont bénéficient les « Principaux dirigeants » (KMP, *Key Management Personnel*), ainsi que les détails des transactions entre ces personnes et les entités « significativement influencées » par le CIRC/l'OMS (désignées par les termes « transactions avec les parties liées »). Les KMP du Centre sont les personnes au grade de Directeur et plus.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de KMP du CIRC ainsi que les rémunérations totales et les bénéfices qui leur ont été versés en 2021. La rémunération totale des KMP comprend : le salaire net, les ajustements complémentaires, les droits comme les indemnités de représentation et les bourses d'étude, la cotisation à la caisse de retraite et les cotisations en cours à l'assurance-maladie.

Nombre de personnes	Indemnités et ajustements complémentaires	Droits	Pensions et régimes de santé	Rémunération totale	Avances en cours sur droits	Emprunts à recouvrer (en plus des droits ordinaires)
2	322 916€	41 486€	119 086€	483 488€	18 314€	-

Durant l'exercice, aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants au-delà de ceux largement disponibles pour le personnel en dehors de ce groupe.

Note 12: Montants passés en perte et versements à titre gracieux

Il n'y a eu aucune perte ni aucun versement effectué à titre gracieux au cours de l'exercice 2021.

Note 13: Evènements postérieurs à la date d'établissement du rapport

La date de clôture de ces états financiers est le 31 décembre 2021. Aucun évènement, tant favorable que défavorable, ne s'est produit entre la date du rapport et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, et qui aurait pu avoir un impact significatif sur ces états financiers.

Note 14: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

14.1 Passifs et actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels sont communiqués lorsqu'un évènement crée la possibilité d'une entrée d'avantages économiques. Au 31 décembre 2021, aucun actif significatif n'est à communiquer. Le CIRC n'a également pas de cas juridique en attente.

14.2 Engagements liés aux baux d'exploitation

Le CIRC a contracté un bail d'exploitation pour les imprimantes depuis novembre 2012.

Le CIRC ne détient pas de contrat de location-financement à la clôture de cet exercice.

TABLEAU 1 – Etat de la performance financière par fonds principaux

Centre International de Recherche sur le Cancer									
Etat de la performance financière par fonds principaux et immobilisations									
Exercice clos le 31 décembre 2021									
(en euros)									
	Notes	Budget ordinaire	Fonds de Roulement	Autres fonds	Compte des Contributions Volontaires	Fonds de Dépôt	Sous-totaux	Eliminations	Exercice clos le 31 Décembre 2021
PRODUITS									
	Note 7								
Contributions statutaires	7.1	22 284 042	(589 303)	1 153 832	13 897 713		22 848 571		22 848 571
Contributions volontaires	7.2				13 897 713		13 897 713		13 897 713
Activités génératrices de produits	7.3			1 946 778			1 946 778		1 946 778
Autres produits opérationnels	7.4			7 002			7 002		7 002
Fonds de dépôt	7.5					6 035	6 035	(832 664)	6 035
Produits correspondant à la prestation de services	7.7			832 664			832 664		
Produits financiers	7.6			2 634	308		2 942		2 942
Total des produits		22 284 042	(589 303)	3 942 910	13 898 021	6 035	39 541 705	(832 664)	38 709 041
CHARGES									
	Note 8								
Charges de personnel	8.1	17 086 596		5 945 329	4 548 857		27 580 782		27 580 782
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	558 286		129 557	513 654		1 201 497		1 201 497
Boursiers	8.3	1 267 124		114 169	1 456 779		2 838 072		2 838 072
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	34 482		3 830	48 568		86 880		86 880
Recherche et autres accords	8.5	1 032 172		47 093	4 332 071	4422	5 415 758		5 415 758
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6	3 081 980		301 867	1 239 768		4 623 615		4 623 615
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7			160 450			160 450		160 450
Amortissement	8.8			351 157			351 157		351 157
Charges financières	8.9	14 125		1 977			16 102		16 102
Charges d'appui au programme	8.11				832 664		832 664	(832 664)	
Total des charges		23 074 765		7 055 429	12 972 361	4 422	43 106 977	(832 664)	42 274 313
Gain de change net	8.10			2 358 475			2 358 475		2 358 475
TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE		(790 723)	(589 303)	(5 470 994)	925 660	1 613	(5 923 747)		(5 923 747)
Dépenses d'investissements									
Stocks		(73 733)		74 090	(357)				
Immobilisations corporelles		(57 222)		65 778	(8 556)				
Virements entre Fonds	8.12	14 234		115 006	(129 240)				
TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS		(907 444)	(589 303)	(5 216 120)	787 507	1 613	(5 923 747)		(5 923 747)

TABLEAU 2 – Etat de la performance financière par autres fonds

Centre international de Recherche sur le Cancer								
Etat de la performance financière, par autres fonds								
Exercice clos le 31 décembre 2021								
(en euros)								
	Notes	Fonds Spécial du Conseil de Direction	Fonds Spécial des dépenses d'appui du programme	Fonds commun		Fonds à caractère spécial	Etats participants Autres	Exercice au 31 Décembre 2021
				Immobilisations corporelles	Stocks			
PRODUITS								
	Note 7							
Contributions statutaires	7.1	1 153 832						1 153 832
Contributions volontaires	7.2							
Activités génératrices de produits	7.3	1 946 778						1 946 778
Autres produits opérationnels	7.4	7 002						7 002
Produits correspondant à la prestation de services	7.7		832 664					832 664
Produits financiers	7.6	2 634						2 634
Total des produits		3 110 246	832 664					3 942 910
CHARGES								
	Note 8							
Charges de personnel	8.1	735 128	152 026			5 058 175	5 058 175	5 945 329
Assistants, conseillers et participants temporaires	8.2	110 213	19 344					129 557
Boursiers	8.3	52 832	61 337					114 169
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	2 837	993					3 830
Recherche et autres accords	8.5	3 864	43 229					47 093
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6	93 572	208 295					301 867
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7				160 450		160 450	160 450
Amortissement	8.8			351 157			351 157	351 157
Charges financières	8.9		1 977					1 977
Total des charges		998 446	487 201	351 157	160 450	5 058 175	5 569 782	7 055 429
Perte/(gain) de change net(te)	8.10	(1 922 589)				4 281 064	4 281 064	2 358 475
TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE		4 034 389	345 463	(351 157)	(160 450)	(9 339 239)	(9 850 846)	(5 470 994)
Dépenses d'investissements								
Inventaires		(103 025)			177 115		177 115	74 090
Immobilisations corporelles		(1 638)		67 416			67 416	65 778
Virements entre fonds	8.12	115 006						115 006
TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS		4 044 732	345 463	(283 741)	16 665	(9 339 239)	(9 606 315)	(5 216 120)

TABLEAU 3 – Etat du recouvrement des contributions des Etats participants

Centre international de Recherche sur le Cancer
Etat des contributions à recouvrer
Au 31 décembre 2021
(en euros)

Etats participants	Contributions 2021			Contributions des exercices financiers précédents			Solde total au 31 décembre 2021
	Contributions	Collecté	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 1 janvier 2021	Collecté en 2021	Solde au 31 décembre 2021	
<u>Contribution inscrite au budget</u>							
Allemagne	1 158 770	1 158 770					
Australie	891 361	891 361					
Autriche	757 658	757 658					
Belgique	757 658	608 671	148 987				148 987
Brésil	891 361	477 004	414 357	362 996	362 996		414 357
Canada (4)	891 361	891 361					
Danemark	757 658	757 658		753 457	753 457		
Espagne	891 361	891 361		7	7		
Etats-Unis d'Amérique	1 693 588	505 047	1 188 541	1 167 585	1 167 585		1 188 541
Fédération de Russie	891 361	891 361					
Finlande	623 953	623 953					
France	1 158 770	1 158 770					
Inde	757 658		757 658	743 436	743 436		757 658
Iran (République Islamique d') (1)	623 953		623 953	1 056 855		1 056 855	1 680 808
Irlande	623 953	623 953		612 241	612 241		
Italie	891 361	891 361					
Japon	1 693 588	1 693 588					
Maroc	623 953	623 953					
Norvège	757 658	757 658					
Pays-Bas	757 658	757 658					
Qatar (4)	623 953	623 953					
République de Corée	891 361	825 197	66 164	78 253	78 253		66 164
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 158 770	1 158 770					
Suède	757 658	757 658					
Suisse	757 658	757 658					
TOTAL	22 284 042	19 084 382	3 199 660	4 774 830	3 717 975	1 056 855	4 256 515
% de recouvrement		85.64%					
<u>Contribution non inscrite au budget</u>							
Hongrie (2)	623 953	623 953					
République Populaire de Chine (3)	564 529	564 529					
TOTAL	23 472 524	20 272 864	3 199 660	4 774 830	3 717 975	1 056 855	4 256 515

(1) Iran (République Islamique d') : Participation acceptée en 2018. Les contributions 2018 et 2019 sont égales à 1/3 et 2/3 respectivement de la contribution statutaire des Etats participants du Groupe 5 et sont comptabilisées dans les contributions non inscrites au budget. La contribution 2018 a été partiellement reçue.

(2) Hongrie : Participation acceptée en 2019. La contribution 2021 est égale au total de la contribution statutaire des Etats participants du Groupe 5 et est comptabilisée dans les contributions non inscrites au budget. En plus de la contribution 2021, une contribution pour 2022 a également été reçue en avance (241 037€).

(3) République Populaire de Chine : Participation acceptée en 2021. La contribution 2021 est égale à 1/3 de la contribution statutaire des Etats participants du Groupe 1 et est comptabilisée dans les contributions non inscrites au budget.

(4) En plus des contributions ci-dessus, les contributions statutaires 2022 du Canada (872 405€) et du Qatar (80€) ont été reçues en avance.